



Les acteurs de la **biodiversité**

en Nouvelle-Aquitaine

QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITÉ ?

C'est la diversité du vivant

La diversité des milieux

À l'échelle régionale, ce sont des prairies, des plaines de champs ouverts, des forêts, des zones humides, des cours d'eau, des milieux marins et littoraux, des espaces urbains... Plus localement, il s'agit d'une mare, d'une haie, d'un arbre...



La diversité des espèces qui vivent dans ces milieux

Ce sont les animaux, les plantes, les champignons, sans oublier les êtres moins visibles que sont les bactéries ou les virus. Ces espèces peuvent être sauvages, domestiques ou cultivées.



Les nombres indiquent le nombre d'espèces présentes en Nouvelle-Aquitaine par rapport au total d'espèces recensées en France hexagonale.
*Taxons de rang spécifique de la flore vasculaire, indigènes ou naturalisés, en excluant les espèces occasionnelles et disparues.
(OBV-NA (CBNSA), 2022 / FAUNA, 2026)

La diversité des individus au sein de chaque espèce

Chaque espèce possède sa propre diversité : on parle de diversité génétique.

Formant un complexe dynamique

Il existe des interrelations entre les organismes vivants (prédation, coopération, ...) et entre ces organismes vivants et leurs propres milieux de vie (caractéristiques de température, d'éclairement, d'humidité, de structure et de texture du sol, de composition chimique de l'atmosphère, etc.). Le tout forme un **écosystème**.

Support de l'identité du territoire

Cette diversité du vivant, au delà de sa valeur intrinsèque, renvoie à un patrimoine à conserver pour le présent et les générations futures, car garant de l'identité régionale et des bénéfices que nous procurent les processus naturels.

À l'origine de services

Les écosystèmes offrent par leurs différentes fonctions :

- des services de support ou d'auto-entretien des écosystèmes eux-mêmes, qui créent les conditions de vie sur Terre (formation des sols, maintien des cycles de l'eau, de l'azote et du carbone, production primaire par la photosynthèse, présence d'habitats...).
- des services de régulation des phénomènes naturels (contrôles des ravageurs, filtrage des polluants pour maintenir la qualité de l'air et de l'eau, séquestration et stockage du carbone, recyclage des déchets...).
- des services d'approvisionnement : fourniture de produits naturels sauvages et/ou cultivés (nourriture, eau, bois, fruits, champignons, plantes médicinales...).
- des services culturels : avantages immatériels obtenus au contact de la nature dans les activités esthétiques, récréatives, cognitives ou spirituelles (randonnée et aménités paysagères, pêche, sport, observation des oiseaux...).

La bonne santé des écosystèmes garantit la diversité, la quantité et la qualité des services qu'ils fournissent. Ces services répondent à nos besoins et assurent notre bien-être. Ils illustrent la dépendance de notre société à la biodiversité.



INTRODUCTION

En France, la biodiversité fait partie du patrimoine commun de la nation. Ce patrimoine génère des services écosystémiques et des valeurs d'usages. Sa connaissance, sa mise en valeur, sa restauration, sa protection, sa préservation et le maintien des équilibres écologiques, dans le respect des interactions naturelles, relèvent de l'intérêt général (cf. Article L110-1 du Code de l'environnement). Or, la plupart des écosystèmes terrestres, marins et aquatiques subissent de fortes pressions liées aux activités humaines (changements d'usages des sols, surexploitation des ressources, pollutions, espèces exotiques envahissantes), ainsi que les effets du changement climatique. Ces pressions fragilisent les milieux naturels et entraînent un déclin préoccupant des populations animales et végétales.

Le cadre d'actions national et régional découle entre autres de la **Convention sur la Diversité Biologique (CDB)**, traité international adopté lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. Juridiquement contraignant, il poursuit trois principaux objectifs :

- la conservation de la diversité biologique,
- l'utilisation durable de la diversité biologique,
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

82 % des Français estiment que se mobiliser pour la protection de la biodiversité est crucial ou très important. OFB, sondage 2024

« Une société reconnectée à la nature, formée aux enjeux de la biodiversité, et mobilisée pour agir. »

C'est un des 5 axes de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (2023-2032) en Nouvelle-Aquitaine.

Zoom sur les acteurs de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine

En Nouvelle-Aquitaine, la mobilisation en faveur de la biodiversité repose sur des **acteurs aux statuts et échelles de travail variés**.

Leurs rôles se complètent et se renforcent grâce à un **dialogue interdisciplinaire et une coordination** visant à garantir la cohérence des politiques publiques. Leurs actions s'inscrivent dans des **cadres réglementaires, techniques et organisationnels**.

Mieux comprendre leurs missions, leurs complémentarités et leurs interactions permet de renforcer l'impact collectif pour la biodiversité.

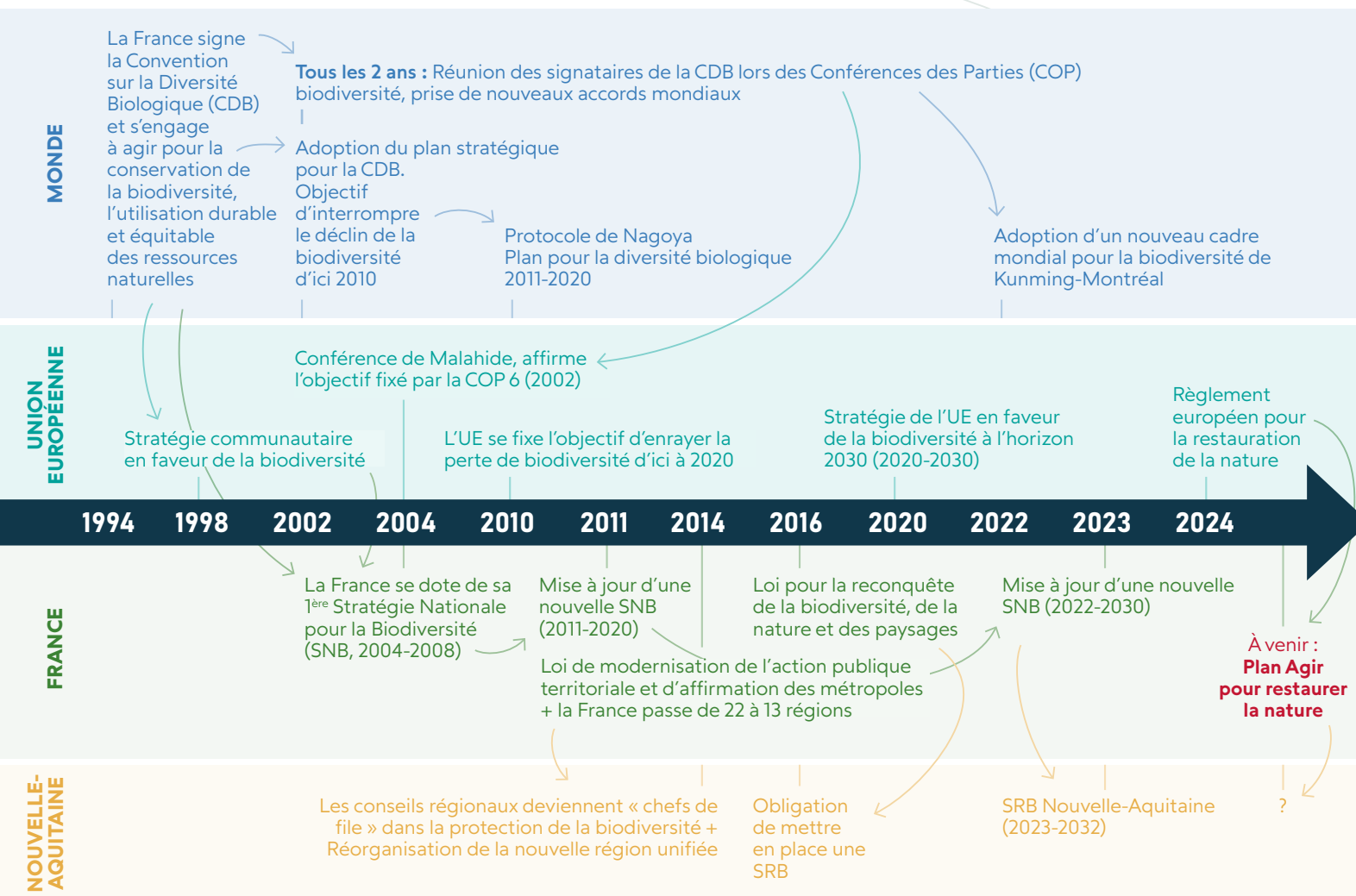
Ce panorama a pour ambition de présenter ces différents acteurs et partenaires engagés en faveur de la biodiversité, ainsi que des exemples d'initiatives, réglementaires ou volontaires. **Il n'a pas de caractère exhaustif.**

Sommaire

4	Cadre de l'action régionale en faveur de la biodiversité	18	Les opérateurs de la préservation
6	Gouvernance et politiques publiques	18	Les acteurs de la préservation et de la gestion des milieux naturels
6	L'État et les établissements publics	20	Financeurs, aide à l'ingénierie de projet
8	Les collectivités territoriales	22	Les acteurs économiques
10	Les instances consultatives	24	Les acteurs de la mobilisation citoyenne
12	Connaissance et recherche	26	Travailler en réseau
12	Structures de recherche et d'expertise	28	Synthèse
14	Acquisition de données	30	Acronymes
16	Du partage à l'exploitation des données		

LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ

Cadre de l'action régionale en faveur de la biodiversité



La **Convention sur la Diversité Biologique**, ratifiée par 196 Parties (dont la France et l'Union Européenne), met en **cohérence** le cadre international des actions en faveur de la biodiversité. C'est dans ce contexte qu'ont émergé d'autres textes réglementaires au sein de **l'Union Européenne** : les Directives Habitats-Faune-Flore et Oiseaux, la Directive Cadre sur l'Eau et celle sur la Stratégie pour le Milieu Marin, ensuite retranscrites en droit français.

La France a adopté des réglementations créant un contexte favorable à la mise en œuvre des stratégies nationales pour la biodiversité, en dotant les acteurs d'outils, de méthodes ainsi que de moyens financiers pour atteindre les objectifs ambitieux fixés (notamment

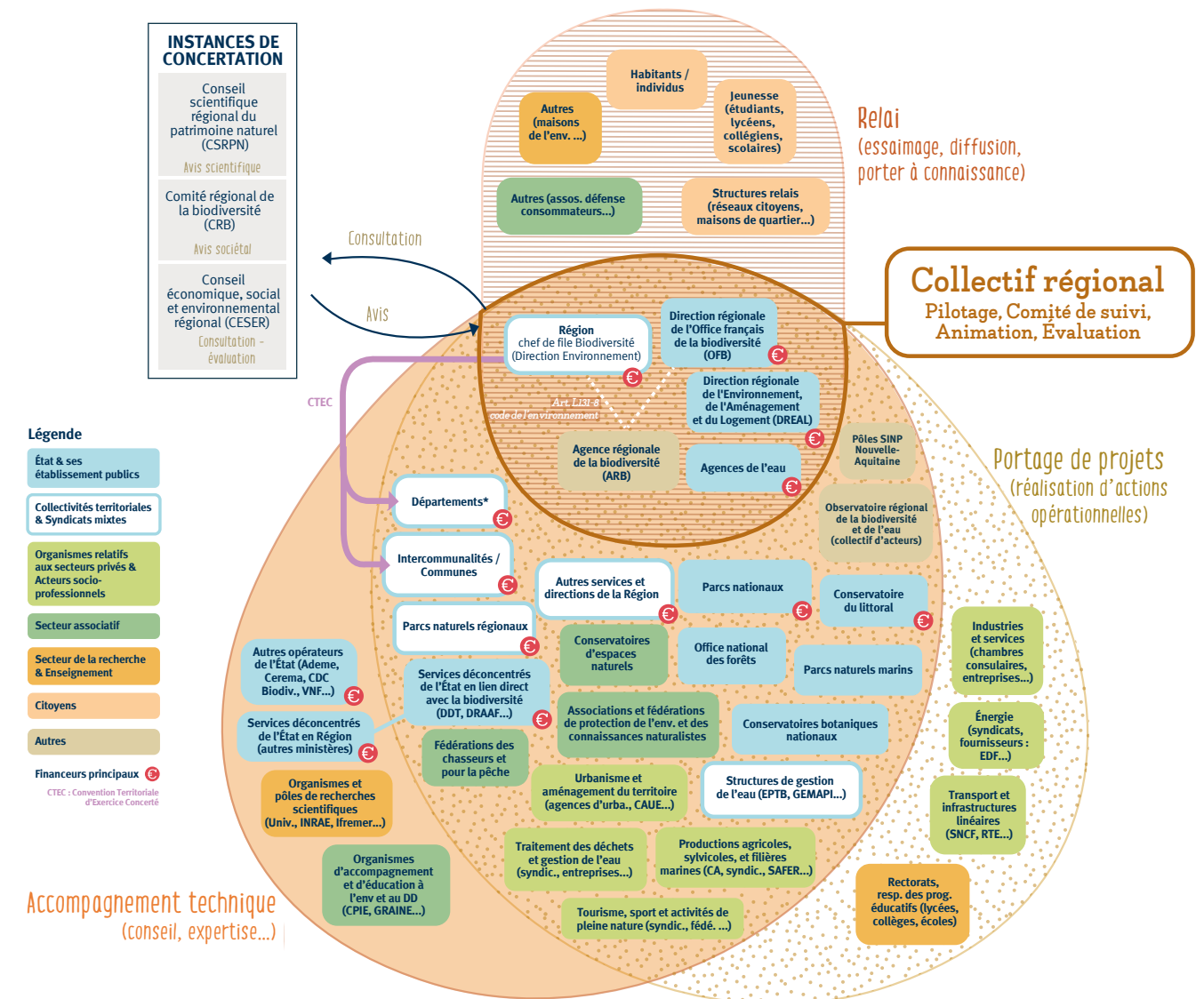
protéger 30 % du territoire national, terrestre et marin, dont 10% en protection forte).

C'est à partir de 2014 que les **conseils régionaux** ont obtenu davantage de compétences en matière de biodiversité, devenant les « chefs de file » (loi du 27 janvier 2014 dite MAPTAM). Les régions ont également pris en charge, au 1^{er} janvier 2023, la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres.

D'autres lois importantes peuvent être citées, notamment la **loi relative à la création des parcs nationaux** (1960), la **loi relative à la protection de la nature** (1976) et les **lois Grenelle 1 et 2** (2009 et 2010).

La **Stratégie Régionale pour la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine adoptée en 2023** concrétise cette volonté politique de faire de la protection de la biodiversité un enjeu majeur des prochaines années dans les territoires néo-aquitains, en s'assurant de la cohérence des actions entre les niveaux régionaux, nationaux, communautaires et mondiaux. La SRB est le fruit d'un travail de co-construction, permettant de

témoigner de la bonne prise en considération de la biodiversité dans les autres politiques régionales et des moyens mis à disposition pour atteindre les objectifs ambitieux de la région Nouvelle-Aquitaine. **Son suivi et sa mise en œuvre reposent sur un très large panel d'acteurs de la biodiversité, présentés dans ce document.**



Cartographie des acteurs engagés dans la mise en œuvre d'une SRB

Source : d'après le Comité Français de l'UICN

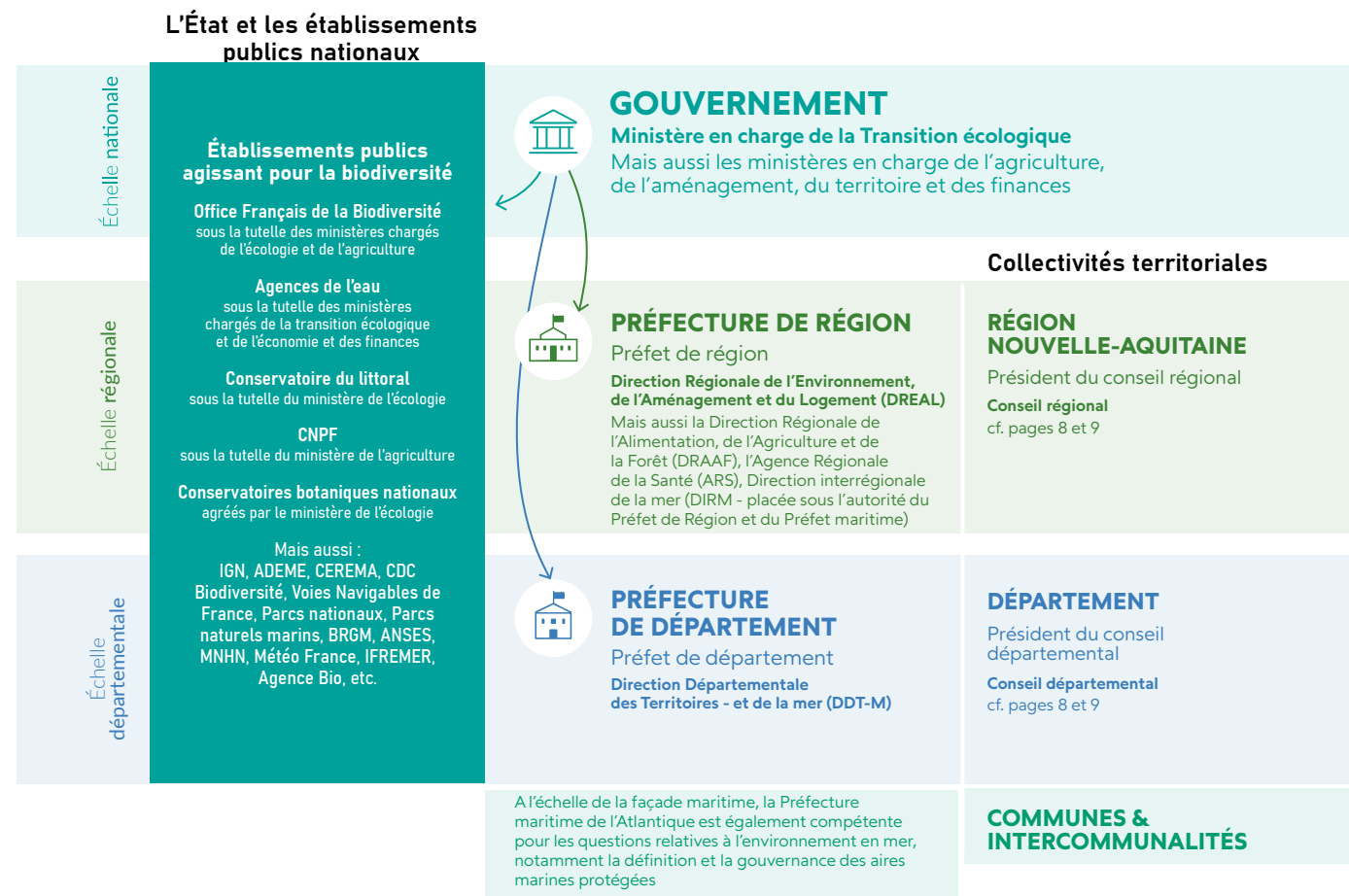
BIODIVERSITÉ & GÉODIVERSITÉ

Le patrimoine naturel comprend non seulement la biodiversité (faune, flore, écosystèmes), mais aussi la géodiversité — c'est-à-dire la variété des roches, des sols, des reliefs et des processus géologiques. Cette richesse géologique façonne les paysages, soutient les écosystèmes et offre un témoignage essentiel de l'histoire de la Terre. Protéger la géodiversité, c'est préserver le socle de la biodiversité, renforcer la résilience écologique et enrichir notre compréhension scientifique et culturelle. Par conséquent, **la géodiversité est pleinement intégrée dans politiques de conservation et valorisation du patrimoine naturel.**

GOVERNANCE ET POLITIQUES PUBLIQUES

L'État et les établissements publics

L'État, ses services déconcentrés et ses établissements publics en Nouvelle-Aquitaine assurent la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la biodiversité. En définissant des objectifs stratégiques clairs, ils cherchent à améliorer les réponses institutionnelles aux causes de l'érosion de la biodiversité, à renforcer l'implication des parties prenantes et à intégrer durablement les enjeux environnementaux dans l'action publique.



LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL)

Elle met en œuvre et coordonne les **politiques publiques en faveur de la biodiversité (connaissance, aires protégées, espèces protégées...)**. Elle apporte un appui technique sur les dossiers pour qu'ils soient compatibles avec les objectifs nationaux, et un soutien financier pour des actions d'amélioration des connaissances et de préservation de la biodiversité.

L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ (OFB)

Acteur ancré dans les territoires avec ses directions nationale, régionales et départementales, ses missions portent sur la **connaissance, la recherche et l'expertise** sur les espèces, les milieux et leurs usages ; l'appui et la **mobilisation des acteurs** (gestionnaires d'espaces naturels, collectivités, entreprises, citoyens) ; l'aide à la **mise en œuvre des politiques publiques**. Il exerce les **polices administrative et judiciaire relatives à l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage**.

L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF) & LE CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE (CNPF)

L'ONF assure la gestion durable et multifonctionnelle des **forêts publiques**. Il porte une mission d'intérêt général en faveur de la biodiversité et des paysages forestiers, et veille notamment à la conservation des habitats et des espèces, et à la préservation et la restauration des milieux.

Le CNPF est en charge du développement de la gestion durable des **forêts privées** en agréant les documents de gestion, et en fournissant des conseils et formations.

INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE (IGN)

Depuis 80 ans, l'IGN produit et diffuse des données géographiques et forestières. Les **géodonnées** permettent d'éclairer le pilotage des politiques publiques, d'améliorer notre connaissance des territoires, mais aussi de répondre aux défis climatiques par l'innovation et la modélisation.

CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Créé en 1975, il **protège des espaces naturels situés sur les rivages maritimes et lacustres** par des acquisitions, les restaure et les aménage pour permettre l'accueil du public dans le respect des équilibres naturels. Les délégations de rivages Centre-Atlantique et Atlantique agissent sur les côtes de la Nouvelle-Aquitaine.

LES AGENCES DE L'EAU

Établissements publics de l'État à l'échelle des bassins hydrographiques, elles assurent une mission d'intérêt général visant à **gérer et préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques**. Elles aident les collectivités, les industriels, les agriculteurs, les associations de pêche et de protection de la nature dans le financement, l'accompagnement et la valorisation de leurs projets pour agir sur la préservation de la ressource en eau et la biodiversité des milieux aquatiques et humides, dans un contexte de changement climatique. La Nouvelle-Aquitaine est concernée par les agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne.



MISSION RÉGIONALE D'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE (MRAe)

La MRAe Nouvelle-Aquitaine exprime des **avis indépendants sur les plans, programmes et projets** (décret n° 2020-844 du 3 juillet 2020 relatif à l'autorité environnementale et à l'examen au cas par cas). Instance collégiale, elle réunit des membres permanents, des inspecteurs de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) et des membres associés nommés pour leurs compétences.

MISSION INTERSERVICES DE L'EAU ET DE LA NATURE (MISEN)

La MISEN regroupe au sein de chaque département, les services de l'État et des Établissements publics chargés de mettre en œuvre des politiques de l'eau et de la nature. Sous l'autorité du préfet, elle **coordonne les services du département pour améliorer l'efficacité, la cohérence et la lisibilité de l'action publique dans le domaine de l'eau et de la biodiversité**.

L'AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ NOUVELLE-AQUITAINE (ARB NA)



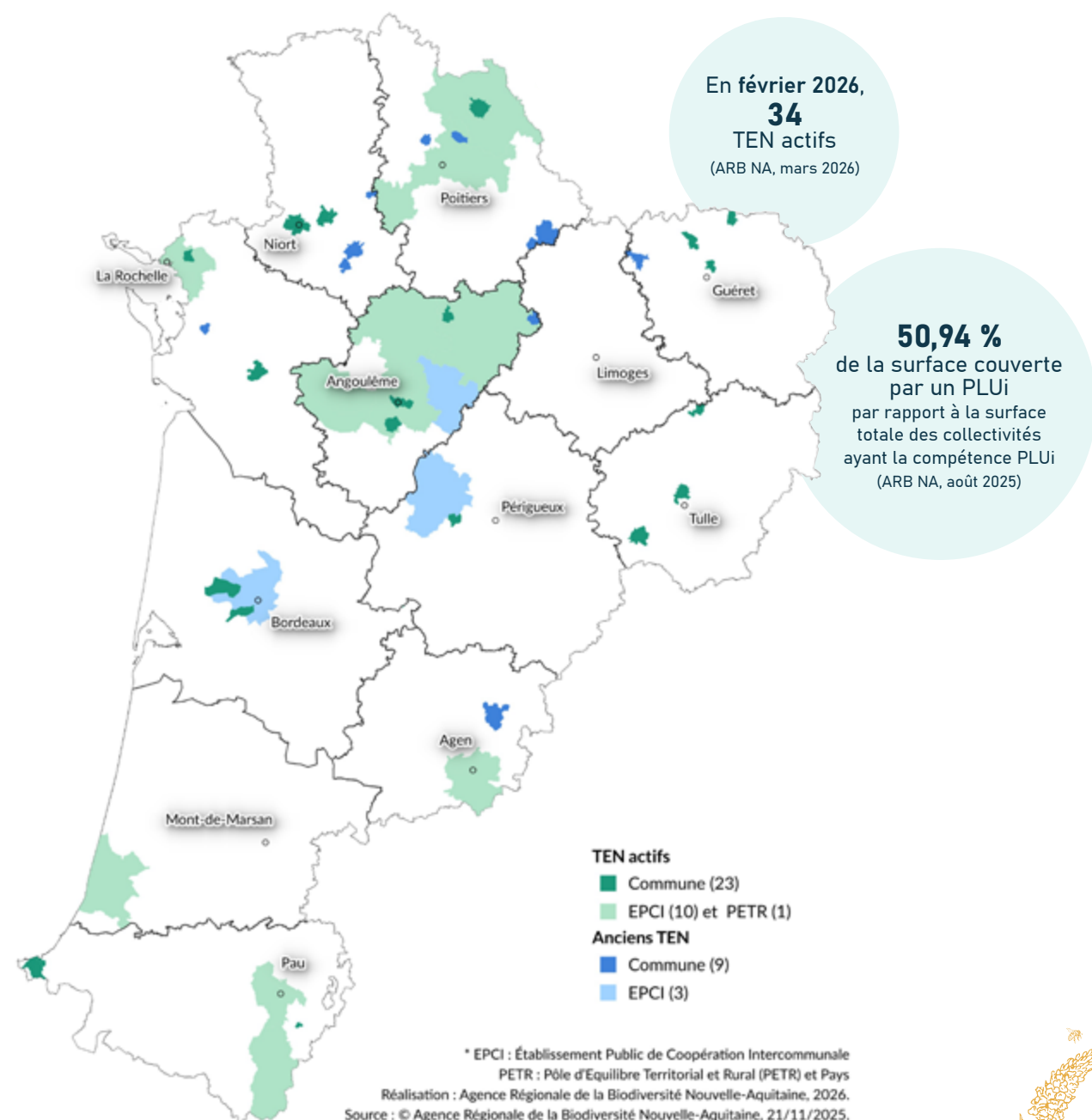
L'ARB NA est un établissement public de coopération environnementale (EPCE), né d'une dynamique partenariale entre la Région et l'OFB dans le cadre de la loi pour la reconquête de la biodiversité. Elle incarne la volonté régionale de structurer l'action collective en faveur de la nature. **L'ARB NA valorise et diffuse les connaissances, accompagne les projets, anime les stratégies régionales et mobilise tous les acteurs.** Elle a pour ambition de permettre à chacun de s'impliquer et d'agir pour la biodiversité.

GOVERNANCE ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les collectivités territoriales

Au plus près des réalités de terrain, les collectivités territoriales jouent un rôle central dans la mise en œuvre des politiques en faveur de la biodiversité. Par leurs compétences en aménagement et planification, environnement et sensibilisation, elles développent des actions concrètes, soutiennent des initiatives locales et articulent les enjeux écologiques avec les dynamiques économiques et sociales locales. Leur ancrage territorial en fait des leviers essentiels pour agir efficacement en faveur du vivant.

Territoires Engagés pour la Nature (TEN)



LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

« Chef de file » en matière de protection de la biodiversité

La Région assure la cohérence de ses actions en matière de protection de la biodiversité avec ses autres domaines de compétence, et la mise en synergie de l'action des collectivités territoriales dans ce domaine.

Conjointement avec la DREAL, elle met en œuvre la SRB et élabore le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) qui intègre notamment les enjeux de continuités écologiques (SRCE).

Elle dispose d'outils comme les **réserves naturelles régionales, les parcs naturels régionaux, la gestion des sites Natura 2000 terrestres.**

C'est aussi l'autorité de gestion de certains fonds européens en faveur de la biodiversité (FEDER, FEADER).

DÉPARTEMENTS

12 départements

Pilotes de la politique des espaces naturels sensibles (ENS)

Les Départements réalisent des acquisitions foncières, aménagent et gèrent des **espaces naturels « remarquables »** et les rendent accessibles au public (sauf certains cas de sanctuarisation). Par cette politique, ils peuvent aussi favoriser le développement d'**espaces naturels « ordinaires »** proches des villes pour permettre l'accès à la nature pour tous.

La biodiversité est également prise en compte au travers d'autres de leurs champs de compétence : la gestion des infrastructures routières départementales, la gestion du réseau de chemins de randonnées, des aménagements fonciers, etc.

TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE (TEN)

Le programme national TEN de l'OFB est déployé en Nouvelle-Aquitaine depuis 2022, animé par l'ARB NA, et supervisé par un comité de pilotage (la direction régionale de l'OFB, la DREAL, la Région, les agences de l'eau et les départements volontaires). Au travers d'une candidature évaluée et validée par un jury régional, **les collectivités s'engagent pour une durée de 3 ans, dans la mise en œuvre d'un plan d'actions volontaires et opérationnelles.** Le démarrage et le renforcement de l'engagement des territoires pour la biodiversité est ainsi valorisé par cette reconnaissance « Territoires engagés pour la nature ».

INTERCOMMUNALITÉS ET COMMUNES

Les élus locaux, un rôle essentiel au plus près des territoires

Les **communes** contribuent à la mise en œuvre des schémas et des orientations régionales en matière de protection de la biodiversité. Elles peuvent se regrouper en **Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)** pour élaborer des «projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité». Ces intercommunalités ont des compétences obligatoires et optionnelles qui varient suivant leur statut : métropole, communauté urbaine, communauté d'agglomération ou communauté de communes. Leurs compétences liées à l'environnement concernent notamment l'énergie, l'eau potable, l'assainissement, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Les communes et intercommunalités doivent se doter de **documents d'urbanisme** (PLUi, SCOT ou carte communale); ils **proposent des mesures de protection de la biodiversité plus ou moins ambitieuses auxquelles peuvent s'ajouter des initiatives locales** (Stratégie Locale pour la Biodiversité, Plan paysage trame verte, schéma directeur vert, etc.). Certaines animent ou co-animent des aires protégées. Elles peuvent aussi favoriser la biodiversité via leurs compétences (éclairage public, politique alimentaire) et leurs pratiques (entretien des espaces verts, achats public).

154 EPCI

4 309 communes

1 métropole

2 communautés urbaines

24 communautés d'agglo

127 communautés de communes

34 Pays / PETR métropole

PARCS NATURELS RÉGIONAUX (PNR)

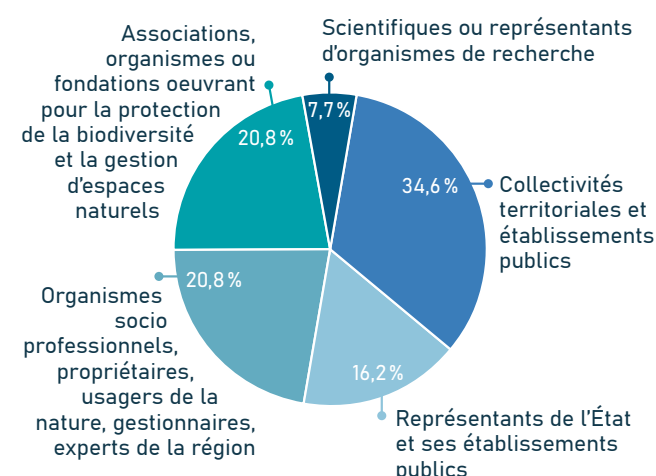
La Nouvelle-Aquitaine compte 5 PNR qui possèdent le statut de syndicats mixtes : une partie du **PNR Marais poitevin, le PNR Périgord-Limousin, le PNR Millevaches en Limousin, le PNR Médoc et le PNR Landes de Gascogne.** Territoires d'exception, ils mêlent protection de la biodiversité, valorisation des paysages et développement durable. Ils agissent également comme des laboratoires territoriaux où se développent des projets innovants pour concilier activités humaines et préservation des milieux naturels, mais aussi pour y développer des activités de sensibilisation et de recherche. D'autres projets de PNR sont à l'étude (Gâtine poitevine, Montagne basque, Marennes-Brouage).

GOUVERNANCE ET POLITIQUES PUBLIQUES

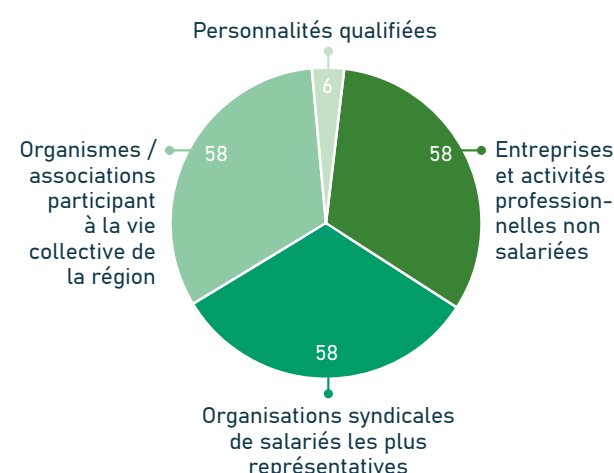
Les instances consultatives

Sollicitées par l'État et la Région, les instances consultatives jouent un rôle essentiel dans la préservation et la gestion de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine. Ces structures réunissent experts, représentants de la société civile, scientifiques et acteurs institutionnels et contribuent à renforcer la cohérence et l'efficacité des actions en mobilisant des savoirs variés et en assurant un dialogue constructif entre les différentes parties prenantes.

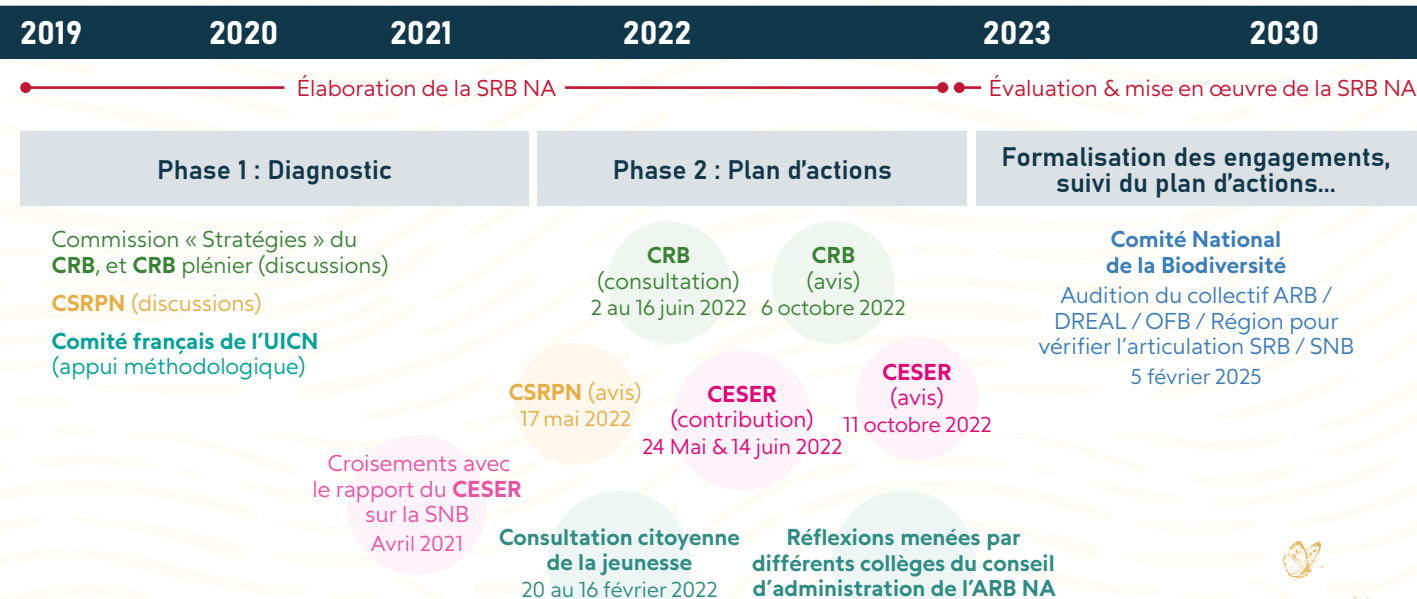
Représentation des collèges dans le CRB



Représentation des collèges dans le CESER



Exemple Lors du processus d'élaboration de la SRB 2023-2032, les instances consultatives de Nouvelle-Aquitaine ont toutes été impliquées pour s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux économiques, sociaux et environnementaux :



COMITE RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ (CRB)

L'instance de gouvernance sociétale

Il réunit 130 membres, désignés pour 5 ans (2024-2029), représentant des collectivités, des associations, des entreprises, des organismes scientifiques et des citoyens pour échanger sur les enjeux, les priorités et les actions à mener en région.

La DREAL et la Région président le CRB et assurent le secrétariat.

Lieu clé d'échange et de concertation sur la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine, il garantit la prise en compte des divers points de vue dans l'élaboration et le suivi des politiques régionales relatives à la biodiversité.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL (CESER)

Assemblée consultative représentant les acteurs économiques et sociaux de la société civile, le CESER examine le budget régional, les documents de planification, peut être saisi pour avis ou études par le Conseil régional, et également s'auto-saisir de sujets qu'il juge prioritaires. Il s'est prononcé sur la SRB.

COMITÉS DE BASSIN

Sous l'autorité du préfet coordonnateur de bassin, cette assemblée débat et définit de façon concertée les grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques. L'Agence de l'Eau est l'organisme exécutif du Comité de Bassin.

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL (CSRPN)

L'instance de gouvernance scientifique

Composé d'experts (50 maximum) représentant l'ensemble des disciplines des sciences de la vie et de la terre, il apporte des avis et des recommandations sur les projets et les politiques ayant un impact sur le patrimoine naturel régional et infrarégional.

La DREAL assure son secrétariat.

Il joue un rôle consultatif essentiel pour éclairer les décisions publiques et garantir qu'elles s'appuient sur des données scientifiques robustes. Exemples : délivrance de dérogation portant sur des espèces protégées, programmes de conservation des espèces et des habitats, etc.

COMITÉ D'ORIENTATION DE L'ARB NA

C'est un organe consultatif chargé d'appuyer le Conseil d'Administration de l'ARB NA dans la définition des orientations stratégiques de la structure.

Composé d'un noyau permanent de 30 structures membres, il fonctionne en lien avec des groupes de travail techniques pour approfondir certaines thématiques. Il se réunit en plénière une à trois fois par an afin de mener des réflexions concertées et d'apporter une expertise sur les enjeux de biodiversité régionaux.

CONSULTATION DES CITOYENS

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, [...] de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ». (Article 7 de la Charte de l'environnement, adossée à la Constitution, et au code de l'environnement (ordonnance n° 2013-714))

Exemple en Nouvelle-Aquitaine : consultation publique lancée par l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine du 28 octobre au 22 novembre 2024 sur la feuille de route régionale de la planification écologique.

LE COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) est une organisation mondiale engagée dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles. En Nouvelle-Aquitaine, le comité français de l'UICN collabore avec les institutions et les acteurs locaux pour partager son expertise scientifique, proposer des méthodologies et des outils innovants, et accompagner les projets de préservation.

Exemple : soutien à la mise en place de la SRB, proposition d'indicateurs de biodiversité aux collectivités, certification de la méthode d'élaboration de liste rouge, etc.

CONNAISSANCE ET RECHERCHE

Structures de recherche et d'expertise

Le monde de la recherche — fondamentale comme appliquée — joue un rôle essentiel dans la protection de la biodiversité. En Nouvelle-Aquitaine, les chercheurs contribuent à enrichir les connaissances sur les écosystèmes, à évaluer les impacts des activités humaines et du changement climatique, et à développer des solutions innovantes pour la préservation du vivant. Leurs travaux multidisciplinaires alimentent les politiques publiques et les actions de terrain, favorisant une approche intégrée et adaptative face aux défis technologiques, économiques, sociaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

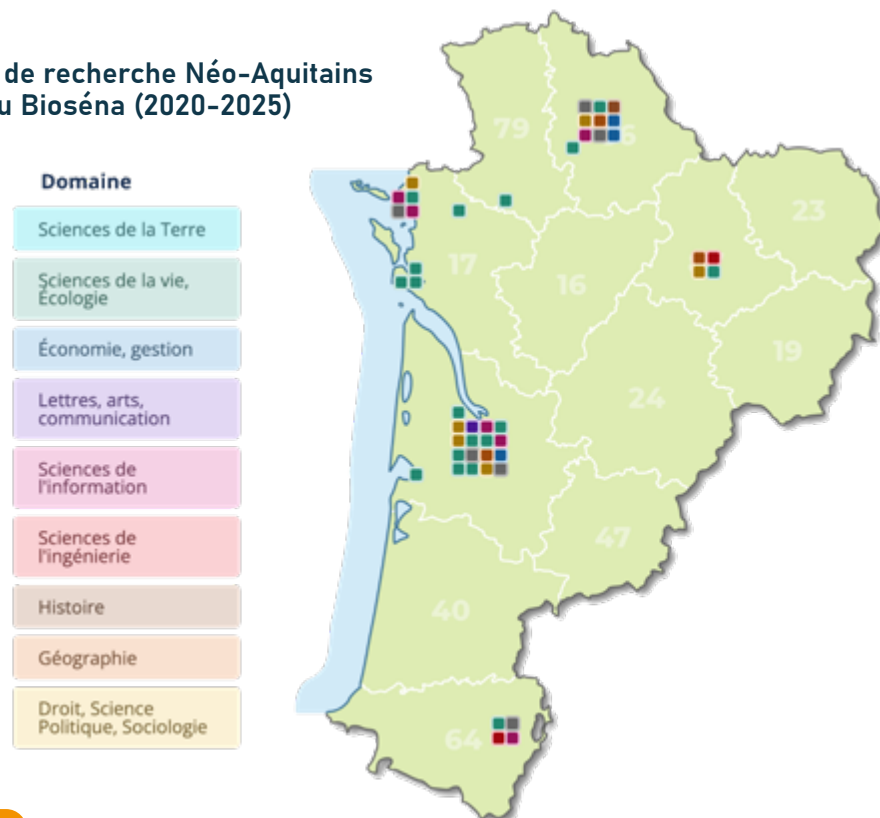
Cartographie des laboratoires de recherche Néo-Aquitains ayant pris part au réseau Bioséna (2020-2025)



Créé par la région Nouvelle-Aquitaine et coordonné par l'Université de la Rochelle, Bioséna regroupait **57 laboratoires et unités de recherche**, impliquant **247 chercheurs et chercheuses**.

Les thématiques abordées incluent des dimensions sociétales fortes à travers la conservation des espèces, la gestion des écosystèmes et l'évaluation des services écosystémiques. Ce réseau a pris fin en mars 2025.

biosena.univ-lr.fr/ressources/annuaire-aca



RÉSEAUX RÉGIONAUX DE RECHERCHE EN NOUVELLE-AQUITAINE

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne l'émergence et la structuration de **Réseaux Régionaux de Recherche (R3) pluridisciplinaires**, pour favoriser la collaboration et le transfert des connaissances vers la société civile. **BIOSENA** (2020-2025) était le réseau régional de recherche sur la préservation de la biodiversité et la fourniture de services écosystémiques en Nouvelle-Aquitaine.

Autres réseaux : **Futurs-ACT** (anticipation au changement climatique des territoires en transition), **RIVAGES** (risques et vulnérabilités pour l'adaptation et la gestion du littoral), **NAIADES** (eau), **SYLVANA** (bioéconomie forestière), **TESNA** (transition énergétique).

LA PLATEFORME IPBES

Créée en 2012, la **plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques** (152 États membres au 21/03/2025) constitue une **interface entre la communauté scientifique et les gouvernants**, tel « le **GIEC de la biodiversité** ». Des rapports d'expertises scientifiques pluridisciplinaires ont été publiés, par exemple sur la surexploitation de la nature, les EEE ainsi que les valeurs et l'évaluation de la nature.

LA FRB

La **Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB)**, créée en 2008 suite au Grenelle de l'environnement, mobilise les experts scientifiques et de la société, afin de renforcer l'influence et la pertinence des **recherches sur la biodiversité en lien direct avec les enjeux sociétaux**.

LES UNIVERSITÉS

Centres majeurs de recherche en biodiversité (**laboratoires spécialisés en écologie, biologie de la conservation et sciences environnementales**), elles collaborent étroitement avec d'autres institutions régionales et nationales pour mener des recherches interdisciplinaires et former de futurs experts en biodiversité.

CNRS

Plus grand organisme public français de recherche scientifique, le **Centre National de la Recherche Scientifique** mène des travaux dans les domaines du vivant, de la chimie, de l'énergie, des matériaux, des sciences de la terre et de l'environnement, des mathématiques, de la physique, de l'homme et de la société.

En particulier, le **Centre d'études biologiques de Chizé** dans les Deux-Sèvres est reconnu pour ses **travaux sur l'écologie des populations animales**, notamment les oiseaux et les mammifères. 3 équipes y étudient les réponses des animaux aux stress environnementaux, les effets des changements globaux sur les écosystèmes marins et les relations entre agriculture et biodiversité.

PATRINAT

Unité d'appui et de recherche nationale, elle assure des **missions d'expertises et de gestion des connaissances sur le patrimoine naturel** pour ses quatre tutelles : le MNHN, l'OFB, le CNRS et l'IRD. **PatriNat est responsable de la plateforme nationale de l'INPN** (Inventaire National du Patrimoine Naturel), avec laquelle le SINP régional ([voir page 17](#)) effectue des échanges de données.

INRAE

Le centre de Bordeaux de l'**Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement** conduit des recherches en sciences du végétal, écologie, environnement, sciences humaines et sociales, neurosciences et nutriments. Celui de Poitiers est expert en agroécologie sur les prairies, les productions animales et les territoires.

IFREMER

Implanté en Nouvelle-Aquitaine à la Tremblade, Arcachon et Anglet, l'**Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la mer** se consacre à la **santé des écosystèmes marins, de la biodiversité côtière et des ressources halieutiques**. Les scientifiques étudient notamment les contaminations chimiques et microbiologiques, la génétique des coquillages, leurs maladies, et la gestion durable des ressources marines.

CENTRE DE LA MER DE BIARRITZ

Association loi 1901, il a été créé dans le but de **mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes marins et de transmettre les connaissances acquises** aussi bien aux scolaires qu'à un public scientifique ou des gestionnaires.

CAPENA

Association loi 1901, le **Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement de Nouvelle-Aquitaine** apporte une expertise technique et scientifique aux acteurs sur l'environnement, les ressources des milieux aquatiques et les modes de production afin d'en assurer un développement durable.



COMITÉS SCIENTIFIQUES RÉGIONAUX EN NOUVELLE-AQUITAINE

ACCLIMATERRA

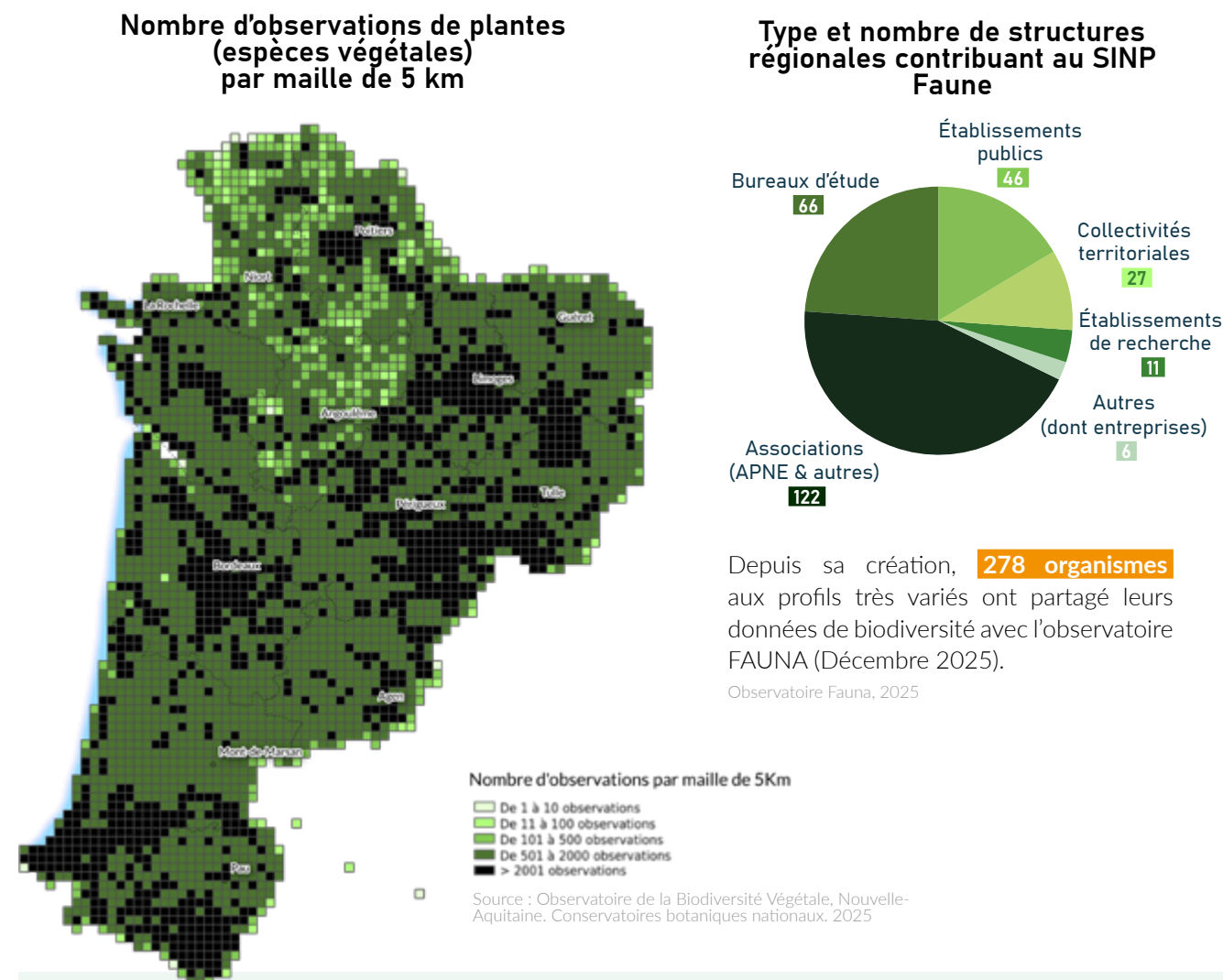
Comité Scientifique Régional sur le Changement Climatique, AcclimaTerra réunit un groupe d'experts scientifiques pour apporter aux acteurs du territoire néo-aquitains les connaissances nécessaires à leur stratégie d'adaptation au changement climatique. Il a produit en 2018 le rapport « **Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires** » ainsi que différents cahiers thématiques. En 2026, des cahiers thématiques sont en préparation sur la **biodiversité**, la **qualité de l'eau**, et les **Solutions Fondées sur la Nature (SFN)**.

ECOBIOSE

Composé de plus de 100 scientifiques issus des sciences de l'écologie et des sciences humaines et sociales, le **comité scientifique régional Ecobiose vise à évaluer les connaissances sur les dépendances de notre société à la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine**. En décembre 2019, Ecobiose a publié un rapport d'état des lieux de la **biodiversité dans cinq socio-écosystèmes régionaux**. Il propose des pistes de réflexion pour améliorer la gouvernance et favoriser la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine. Ces recommandations sont intégrées dans la feuille de route régionale NéoTerra.

Acquisition de données

Acquérir des données permet de connaître la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine, de caractériser son état et ses multiples valeurs pour proposer des actions de gestion adaptées, mais aussi d'évaluer l'efficacité des politiques en faveur de la protection de la biodiversité et de la réduction des pressions. Les observateurs sont des associations, des bureaux d'étude, des établissements publics, des collectivités territoriales ou encore des établissements de recherche, etc.



DES ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ
COMMUNALE,
un programme de l'OFB

Depuis 2017, l'OFB soutient, via le programme « **ABC** » (**Atlas de la Biodiversité Communale**), des communes et intercommunalités dans leur démarche d'amélioration, de préservation et de valorisation de la biodiversité. Les ABC mêlent connaissance, mobilisation citoyenne et passage à l'action. Ce programme fait du lien entre les acteurs de la biodiversité : par exemple des APNE peuvent être mobilisées pour réaliser les inventaires et des animations.

UNE STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA
CONNAISSANCE SUR LA BIODIVERSITÉ,
par la DREAL Nouvelle-Aquitaine

Pour structurer les efforts, et par exemple flécher au mieux les financements des structures améliorant la connaissance, la DREAL Nouvelle-Aquitaine élabore en 2026 une **stratégie régionale pour la connaissance**. Cela permet de cibler certains protocoles phares, de prioriser les zones et les taxons encore trop peu inventoriés, etc.

LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (APNE)

En Nouvelle-Aquitaine, des centaines d'APNE se mobilisent sur l'amélioration des connaissances sur la biodiversité. Certaines sont des antennes régionales d'APNE d'envergure nationale, comme la **Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)** ou le **Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Nouvelle-Aquitaine**, tandis que d'autres sont affiliées à des sociétés savantes, à l'image de la **Société mycologique du Béarn**.

Les fédérations (régionale et départementales) coordonnent les actions locales en facilitant la mutualisation, le plaidoyer et la lisibilité de l'action associative : **France Nature Environnement (FNE)** Nouvelle-Aquitaine, **Poitou-Charentes Nature**, **Limousin Nature Environnement**, **SEPANSO**, ...

De nombreuses structures locales développent des actions ciblées, comme le **Fonds d'Intervention Éco-Pastoral (FIEP)** pour la préservation de l'ours dans les Pyrénées, le **Groupe Chiroptères Aquitaine**, le **Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres** ou encore le **Forum des Marais Atlantiques** pour la gestion durable des zones humides.

LES FÉDÉRATIONS DE CHASSE ET DE PÊCHE

La fédération régionale de chasse (FRC) et les fédérations départementales en Nouvelle-Aquitaine mènent également des **actions de préservation de la biodiversité** et des **suivis de la faune sauvage**. Les fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (FDAAPPMA), coordonnées par l'association régionale (ARP NA), récoltent des **données inventaires piscicoles**, ainsi que des données essentielles au suivi des étiages.

LES ACTEURS PUBLICS

Certains acteurs publics (cf. pages gouvernance) pilotent des réseaux de surveillance :

- **OFB** : réseau d'observation des loups, des castors ou encore des galliformes de montagne.
- **ONF** : réseaux d'observation en forêt de mammifères, d'insectes saproxyliques, de champignons ou encore des habitats.

Les trois **Conservatoires Botaniques Nationaux (CBN)** présents en région (**Sud Atlantique, Massif central et Pyrénées Midi-Pyrénées**) mènent des inventaires systématiques de la flore, de la fonge et des habitats, et mettent en place des programmes scientifiques (étude des lagunes des Landes de Gascogne, étude des vieilles forêts), et des études sur l'adaptation de la flore et des habitats au changement climatique (Sentinelles du Climat, LIFE Pyrénées4Clima, FloraPyr3D...).

LES BUREAUX D'ÉTUDE

Missionnés par des porteurs de projets d'aménagements, les bureaux d'études réalisent des expertises naturalistes pour répondre aux exigences réglementaires. Les données brutes récoltées dans le cadre de projets d'aménagements soumis à l'approbation de l'autorité administrative sont obligatoirement reversées dans **Depobio** (*article 7, LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages*), participant à l'inventaire du patrimoine naturel.

Comme indiqué en suivant, ces acteurs font bien plus qu'acquérir des connaissances. Ils peuvent gérer des espaces naturels, sensibiliser le grand public, être les référents de Plans Nationaux d'Actions (PNA) en faveur d'espèces menacées, etc.

ACTEURS DE LA SURVEILLANCE

La **FREDON Nouvelle-Aquitaine** suit la santé des végétaux via la surveillance des ravageurs, des pathogènes et des espèces exotiques envahissantes afin de prévenir et de lutter contre les nuisibles menaçant les cultures et la santé humaine.

Le **réseau SAGIR** est le réseau national de surveillance des maladies infectieuses des oiseaux et des mammifères sauvages. Il se compose de l'OFB, de la Fédération Nationale des Chasseurs, du réseau PELAGIS et des réseaux de laboratoires vétérinaires départementaux.

CITOYENS & SCIENCES PARTICIPATIVES

Les programmes de sciences participatives associent le grand public à l'amélioration des connaissances en partageant leurs observations.

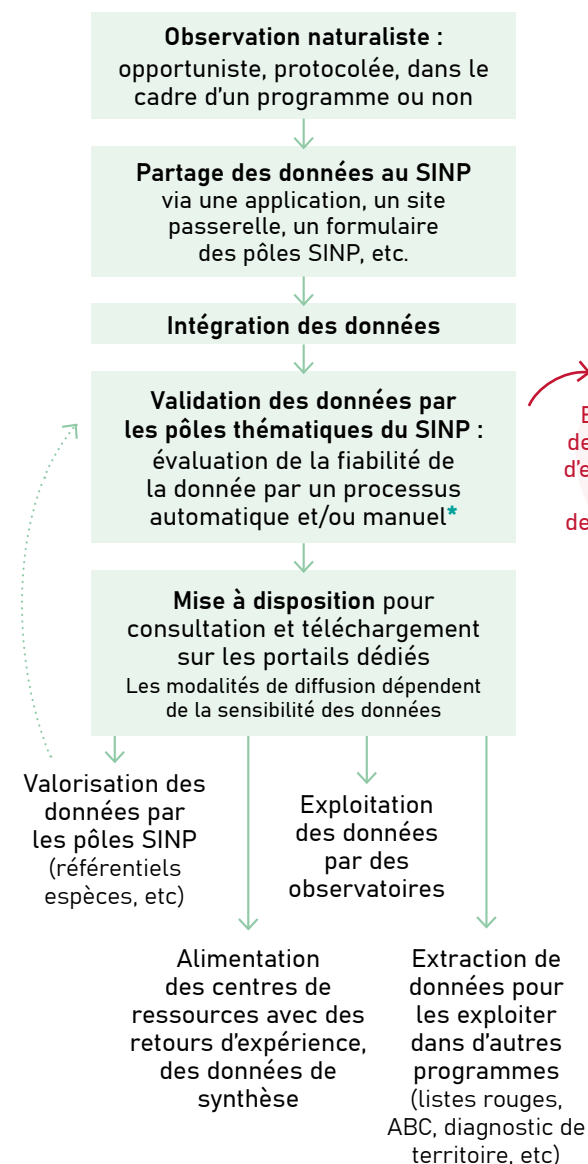
En région, certaines APNE ont développé des plateformes d'observation comme **l'inventaire des mares du Poitou-Charentes** ou encore **les arbres remarquables en Lot-et-Garonne**. Il est aussi possible de partager ses observations sur les applications développées par les pôles SINP : **Lobelia pour la flore, fonge et les habitats** et **FAUNA pour la faune**.

CONNAISSANCE ET RECHERCHE

Du partage à l'exploitation des données

Améliorer la connaissance de la biodiversité repose sur un vaste réseau d'observateurs mobilisés sur le terrain, assurant un maillage fin du territoire et une couverture représentative des milieux, espèces et habitats. Partager ses données naturalistes, en particulier dans des bases de données publiques, comme le SINP Nouvelle-Aquitaine, permet de les centraliser au même endroit, selon un même standard de données. Une fois intégrées, ces données peuvent alimenter de nouveaux outils et indicateurs, être valorisées et réutilisées à différentes échelles, bien au-delà de leur objectif initial.

Circuit des données dans le SINP régional



Alertes
En cas de détection de nouvelles espèces, d'espèces qui n'avaient pas été observées depuis longtemps, etc.

Chiffres clés du SINP Nouvelle-Aquitaine

Sources : Pôles SINP régionaux

579
sites géologiques de Nouvelle-Aquitaine
intégrés à l'INPG en novembre 2025

4 473 073
données d'occurrence et de synthèse sur la faune transmises par FAUNA à la plateforme nationale au 31/10/2025

7 658 666
données d'occurrence sur la flore et la fonge partagées dans le SINP régional (état en 2026)

Partager ses données dans le SINP n'est obligatoire que pour les données publiques (cela intègre celles produites par des opérateurs privés grâce à des financements public). Encourager tous les producteurs de données à partager leurs observations permet d'assurer leur traçabilité, leur accessibilité et leur exploitation, afin d'améliorer la connaissance régionale. Des vérifications sur le format, le renseignement des métadonnées, la définition du protocole de partage, etc. sont effectuées au préalable à leur intégration.

**Toutes les données intègrent le SINP, mais certaines sont classées « douteuses » ou « très douteuses ». Elles n'apparaîtront pas dans les restitutions publiques mais peuvent être exportées en fonction des besoins des projets de connaissance.*

OBSERVATOIRES DE LA BIODIVERSITÉ

Ils exploitent les données disponibles, les analysent et les diffusent afin d'améliorer la connaissance et le suivi de la biodiversité.

En Nouvelle-Aquitaine, en plus de l'Observatoire Régional de la Biodiversité et de l'Eau, de nombreux observatoires existent :

- **dédiés à** une thématique précise : observatoire des espaces **NAFU** (Naturels, Agricoles, Forestiers et Urbanisés), observatoire de la **côte Nouvelle-Aquitaine** (OCNA), etc.
- **regroupant** plusieurs thématiques sur un territoire infra-régional : observatoires départementaux, **observatoire du marais poitevin**, etc.

Certains de ces observatoires de la biodiversité font partie du réseau des observatoires territoriaux, créé par l'**Observatoire National pour la Biodiversité (ONB)**, géré par l'OFB.

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ ET DE L'EAU (ORBE)

Outil de connaissance, la **mission Observatoire de l'ARB NA** organise l'accès aux données et informations disponibles sur la ressource en eau et la biodiversité en région. L'objectif : in fine, informer les citoyens, éclairer la décision publique, et clarifier pour tous les enjeux de préservation.

Il fournit des éléments de situation, en s'articulant avec les démarches, structures et actions existantes sur les territoires (pôles SINP, dynamiques d'acteurs, actions et missions des acteurs, observatoires en place, etc.). Il identifie les manques de connaissances, de partage de données, et cherche à y répondre.

Autant que possible les technologies utilisées et la philosophie appliquée sont celles liées à l'Opendata (accès libre aux données publiques).

LES PÔLES THÉMATIQUES DU SINP EN NOUVELLE-AQUITAINE

Le **SINP (Système d'Information et de l'Inventaire du Patrimoine naturel)** est un dispositif national piloté par l'UAR PatriNat (Unité d'Appui et de Recherche) et animé par des plateformes régionales. **Base de données publique de référence pour les données naturalistes**, il structure et améliore la connaissance et le partage des données de bio et géo diversité. Dispositif partenarial, il associe l'ensemble des acteurs naturalistes publics ou privés.

En Nouvelle-Aquitaine, il est piloté par la DREAL, la Région et l'OFB et se structure en 3 pôles thématiques :

Pôle Géologie

La Réserve Naturelle Géologique Saucats - La Brède

Elle protège et fait connaître les roches et fossiles visibles en particulier sur les ruisseaux Saucats et le Brousteyrot. Elle intègre à l'INPG les données issues des inventaires réalisés sur les sites d'intérêt géologiques. Les connaissances régionales sont diffusées sur la [plateforme Nouvelle-Aquitaine de la géodiversité](#).

Pôle Faune

Fauna, l'observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine

Il assure la structuration, le traitement et la [diffusion des données sur la faune sauvage](#). Il permet la valorisation et la réutilisation de ces données par le biais d'indicateurs, de référentiels, de portails thématiques.

Pôle Flore - Fonge - Habitats

Le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique

Il assure une mission de conservation du patrimoine naturel et élabore les listes régionales de sensibilité à la diffusion des données. Il réalise des expertises auprès de collectivités territoriales. Il anime [l'observatoire de la biodiversité végétale \(OBV\) de Nouvelle-Aquitaine](#) avec les CBN Massif Central et Pyrénées Midi-Pyrénées.



Le GIPATGeRi

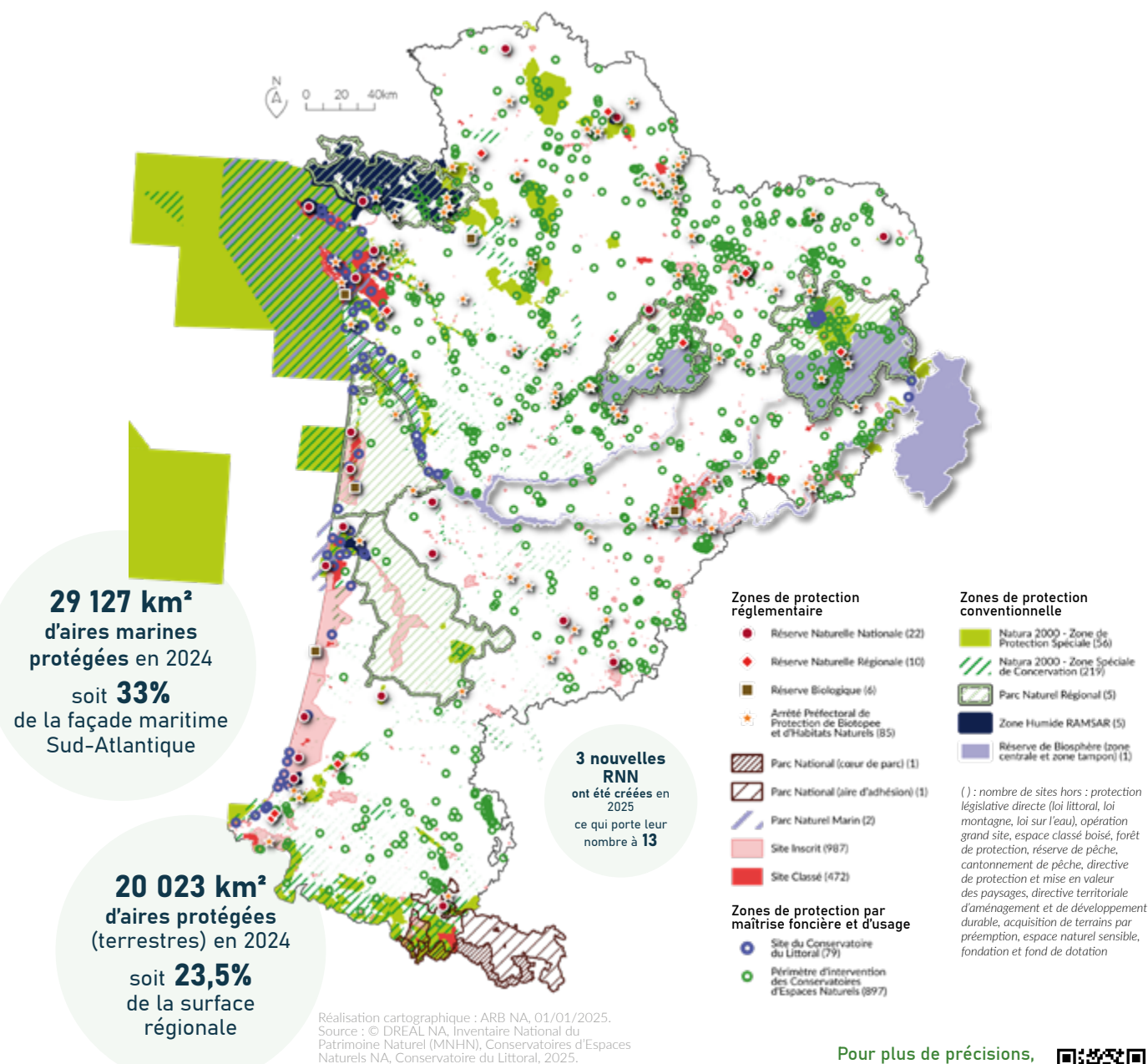
Le Groupement d'Intérêt Public d'Aménagement du Territoire et de Gestion des Risques a un rôle d'opérateur technique au service des politiques publiques, spécialisé dans la production, l'analyse et la diffusion de données géographiques. Le GIP fournit via la [plateforme PIGMA](#) un accès aux données et au téléchargement de la donnée brute (via une convention de partenariat), et un catalogue renvoyant vers les productions de ses partenaires. En partenariat avec des institutions locales, le GIP anime des observatoires régionaux thématiques comme l'**observatoire des espaces NAFU** (Naturels, Agricoles, Forestiers, Urbains) sur l'occupation du sol, et développe des **outils de suivi et d'aide à la décision sur des thématiques variées** : photovoltaïsme, incendies, filière forêt-bois-papier, etc.

LES OPÉRATEURS DE LA PRÉSERVATION

Les acteurs de la préservation et de la gestion des milieux naturels

Les missions de protection, de gestion et de restauration de la biodiversité sont variées et un même acteur peut agir sur plusieurs leviers. Cette partie aborde les grands types d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité néo-aquitaine et leurs principaux intervenants.

La protection des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine



Pour plus de précisions, consultez le répertoire des acteurs sur le site de l'ARB NA



LA GESTION D'ESPACES NATURELS

La diversité des espaces protégés (réserves naturelles, parcs naturels terrestres et marins, réserves biologiques, sites Natura 2000, etc.) nécessite une mobilisation constante de **gestionnaires** : collectivités territoriales, LPO, CEN, OFB, ONF, PNR, etc. Les actions qu'ils y mènent sont encadrées par des documents de gestion qui définissent les priorités : suivis scientifiques, entretien des habitats, aménagements écologiques, lutte contre les espèces envahissantes, et sensibilisation des publics.

Les principaux acteurs de la protection des espaces naturels par **la maîtrise foncière** sont le CEN, le Conservatoire du littoral et les Départements (via les ENS). La maîtrise foncière permet notamment d'encadrer les activités humaines afin qu'elles soient compatibles avec la protection des milieux.

RESTAURER LES MILIEUX ET RÉDUIRE LES PRESSIONS

L'Union Professionnelle du Génie Écologique facilite la mise en contact pour les prestations de maîtrise d'ouvrage. Certains projets de restauration sont assez innovants et pionniers : partager **ses retours d'expérience**, relayés par un **centre de ressources**, permet d'inspirer de nombreux autres acteurs.

En Nouvelle-Aquitaine,

79 entreprises de travaux et bureaux d'études adhèrent à l'UPGE.
(Annuaire 2025, UPGE)

LES CENTRES DE SOINS DE LA FAUNE SAUVAGE

Ils accueillent, soignent et rééduquent des animaux sauvages en détresse afin de les relâcher dans leur milieu naturel. Ils assurent une veille sanitaire (détection d'épizooties, connaissance des maladies, parasites...), et mènent des actions d'éducation à la nature.

● En Nouvelle-Aquitaine, ce sont surtout des associations, dont le fonctionnement dépend beaucoup de la mobilisation des membres bénévoles et des vétérinaires.

PROTÉGER LES ESPÈCES ET LEUR DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE

Pour les espèces les plus menacées, des PNA (Plans Nationaux d'Actions) sont élaborés. Ils ciblent des mesures concrètes et les acteurs les réalisant.

La DREAL Nouvelle-Aquitaine coordonne 10 PNA :

- Gypaète barbu
- Vautour percnoptère
- Vautour fauve
- Outarde canepetière
- Vison d'Europe
- Loutre d'Europe
- Lézard ocellé
- Esturgeon européen
- Végétation des bords d'étangs arrière-littoraux des Landes et de la Gironde
- Calotriton et Grenouille des Pyrénées

La Nouvelle-Aquitaine abrite 35 espèces ou groupes d'espèces concernées par un PNA.

Pour la **conservation des espèces ex-situ**, certaines structures comme les CBN contribuent à la sauvegarde des ressources génétiques en dehors de leur habitat naturel : préservation de semences, suivi des variétés locales ou gestion de collections botaniques.

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

L'OFB, les chambres d'agriculture, les APNE, les CBN, les instituts techniques agricoles, etc. produisent des **guides de bonnes pratiques**, des **formations techniques**, des **conseils de gestion ciblés** aidant à intégrer les enjeux de biodiversité dans les différents secteurs économiques.

Faire réseau pour partager les pratiques, difficultés et expérimentations : c'est le rôle de la fédération nationale des réserves naturelles, de Prom'haies, du REEENA, des pôles relais zones humides, du réseau des Techniciens Médiateurs de Rivières (TMR), du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels, etc.

LE RÉSEAU D'ACTEURS SUR LES EEE EN NOUVELLE-AQUITAINE



Le REEENA **fédère les acteurs** autour du partage des connaissances et d'outils de prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes. **Animé par l'ARB NA**, il s'appuie sur les **compétences de plusieurs acteurs** dont le CBNSA, FAUNA, l'Observatoire des Plantes Exotiques Envahissantes du Limousin (FREDON 87, CPIE des Pays Creusoises, CPIE Corrèze), la FREDON Nouvelle-Aquitaine et le FMA. Il contribue à la déclinaison de la **Stratégie Régionale relative aux EEE (SREEE)**, co-portée par l'État (DREAL et Direction Régionale de l'OFB) et la Région Nouvelle-Aquitaine.

LES OPÉRATEURS DE LA PRÉSERVATION

Financeurs, aide à l'ingénierie de projet

Pour faire en sorte que la biodiversité soit au cœur des politiques publiques et favoriser l'engagement des acteurs, il est essentiel d'apporter un soutien à la reconquête de la biodiversité via des financements et de l'aide à l'ingénierie de projet, et de communiquer sur les solutions existantes.

Projets Labellisés « Engagés dans la SRB Nouvelle-Aquitaine »

Le label « SRB » améliore la visibilité d'un projet et reconnaît l'engagement du porteur de projet pour la préservation de la biodiversité néo-aquitaine, tout en inspirant d'autres acteurs.

159 projets sont labellisés SRB
ARB NA, mai 2025

Exemple de projet

Accompagnement

Projet territorial portant sur les SFN en milieu agricole - SMIDDEST (2022-2025)

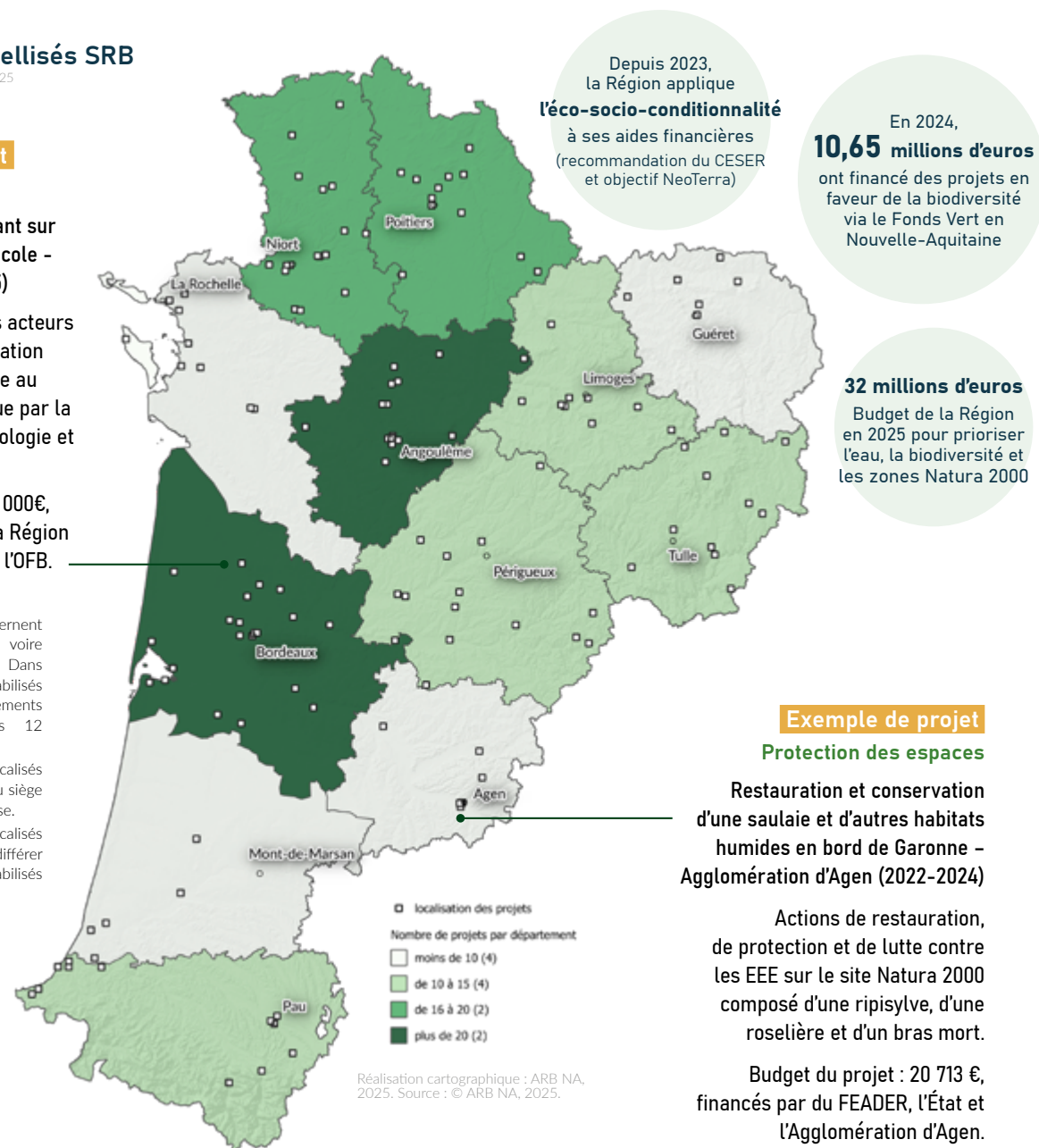
Accompagnement des acteurs agricoles dans l'adaptation de leurs pratiques face au changement climatique par la promotion de l'agroécologie et des SFN.

Budget du projet : 150 000€, financés par l'AEAG, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'OFB.

Certains projets concernent plusieurs départements, voire l'ensemble de la région. Dans ces cas, ils sont comptabilisés dans chacun des départements concernés (ou dans les 12 départements de la région).

Ces projets sont localisés ponctuellement au niveau du siège social de sa structure porteuse.

Le nombre de projets localisés ponctuellement peut donc différer du nombre de projets comptabilisés par département.



FINANCEURS PUBLICS

L'État met en place des outils de financement via le programme « Paysages, eau et biodiversité ». La DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'OFB, le CEREMA, l'ADEME ou encore les DDT portent ces aides en région.

Pour améliorer la visibilité et l'accès aux aides de financeurs publics et privés, la **DREAL NA** anime le **portail des aides pour le développement durable en Nouvelle-Aquitaine (ADDNA)** : aides-dd-na.fr.

Les **agences de l'eau** ont chacune leur propre **programme d'intervention budgétaire**.

La **Région** liste dans son guide dédié, les aides financières et appels à projet pour préserver la biodiversité qu'elle met en place ou instruit pour des dispositifs de l'UE. De 2025 à 2027, elle s'associe à la **Fondation du Patrimoine** pour créer le **Fonds NAture**.

Les **départements**, **EPCI** et **communes** financent aussi des actions favorables à la biodiversité.

ENTREPRISES, FONDATIONS PRIVÉES & MÉCÈNES

Fondations pour la Nature et l'Homme, LÉA NATURE / JARDIN BIO, Terra Symbiosis, etc. financent des projets en faveur de l'eau, des paysages ou de la biodiversité. CDC Biodiversité, entreprise à mission, gère en région près de 3000ha d'espaces naturels et accompagne une centaine de projets, dans le cadre de la séquence ERC.

Via la [plateforme du mécénat en Nouvelle-Aquitaine](https://plateforme.mecanat.nouvelle-aquitaine.fr), le pôle régional mécénat facilite les démarches et connecte porteurs de projets et mécènes, pour des projets contribuant au développement durable et à la transition écologique en région.

INGÉNIERIE DE PROJET

Un acteur souhaitant œuvrer en faveur de la biodiversité peut solliciter des aides à l'ingénierie pour être accompagné sur les questions des moyens financiers, humains, des méthodologies, d'appui technique et de planification du projet.

- L'**Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT)** est un établissement public qui accompagne les acteurs, en particulier via la gestion du **portail Aides-territoires** qui recense toutes les aides en ingénierie et financières, aussi bien privées que publiques. Dans la thématique biodiversité, de nombreux dispositifs d'aide en ingénierie sont portés par l'ADEME, l'OFB, la **Banque des territoires**, le **Cerema**, les **Agences d'urbanisme**, les **Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)**, les **Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)** et la **Région Nouvelle-Aquitaine**.

- L'**ARB NA** fournit également une ingénierie de projet à destination des acteurs publics et privés. Elle propose des **accompagnements collectifs et individuels** qui s'adressent aux collectivités, aux entreprises et aux acteurs de l'aménagement du territoire. En règle générale les actions allient l'expertise de l'ARB à celle, souvent plus pointue et territorialisée, d'autres acteurs régionaux et locaux : **APNE, bureaux d'étude, collectivités, OFB, etc.**

Plus de fondations listées sur le site de l'ARB NA



PAYS ET QUARTIERS DE NOUVELLE-AQUITAINE (PQN-A)

Centre de ressources sur le développement territorial créé en 2002 par l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine, il **accompagne les territoires ruraux et de la politique de la ville pour prendre en compte la biodiversité** dans les projets de transitions territoriales, faciliter un aménagement durable et relocaliser l'agriculture.

Cela passe par une aide à la compréhension et à l'appropriation des politiques publiques, l'animation de réseaux, la diffusion d'expériences et des financements, un accompagnement en ingénierie des territoires et le renforcement des interactions entre recherche scientifique et pratiques territoriales.

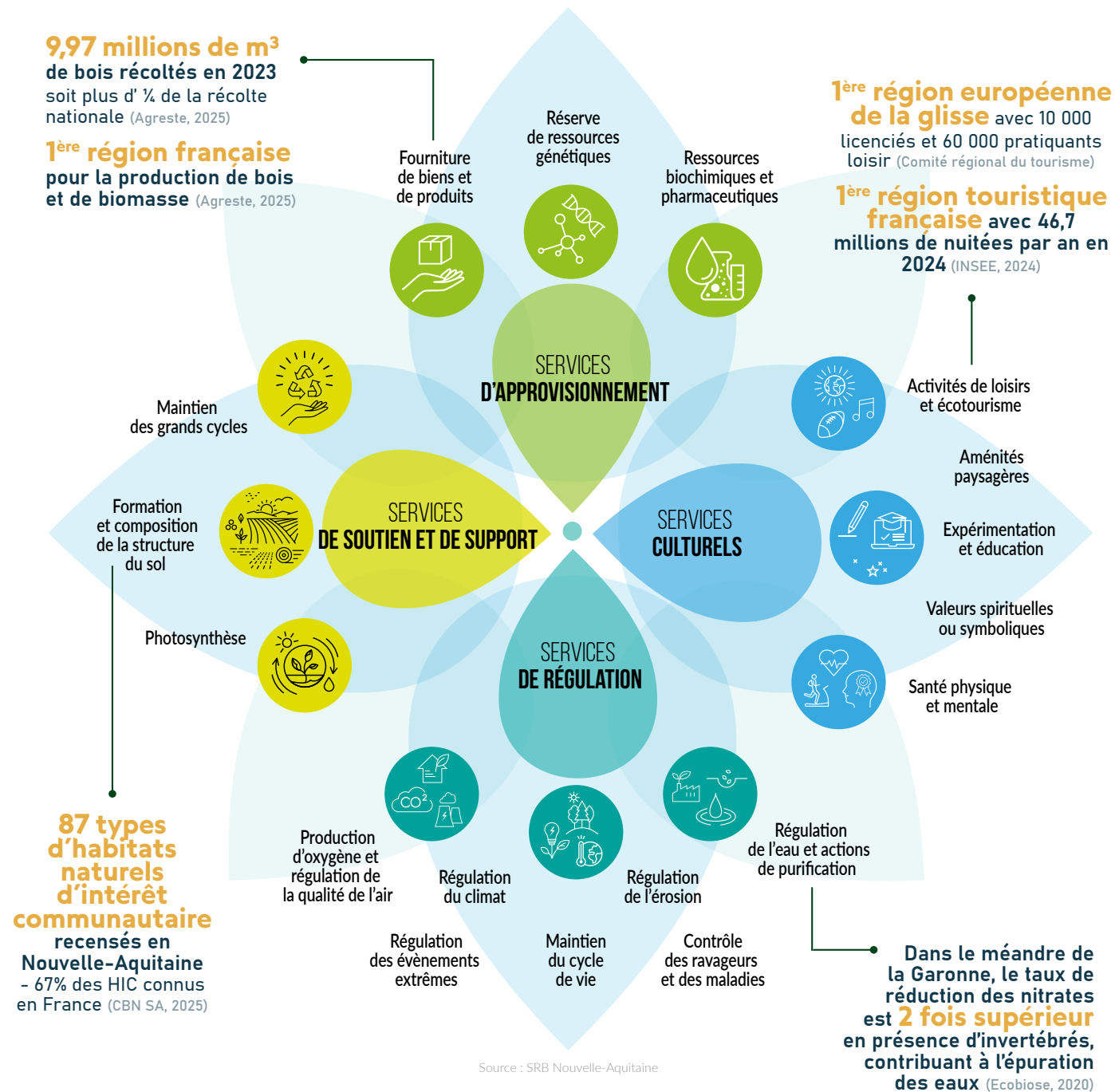
FONDS NATURE - NOUVELLE-AQUITAINE TERRITOIRE UNI POUR RESTAURER NOS ÉCOSYSTÈMES

Mettre en relation des porteurs de projets et des mécènes afin de financer des projets à impacts positifs et mesurables sur la biodiversité : c'est l'ambition du fonds NAture 2025-2027. **Lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine et la Fondation pour le Patrimoine**, il mobilise les entreprises volontaires pour financer, à leur côté, via un appel à projets, des initiatives locales de restauration et de préservation du patrimoine naturel. Le comité de sélection des projets se compose de la Région, de la Fondation pour le patrimoine et d'experts scientifiques dont l'ARB NA.

LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Secteurs économiques et leviers d'action

De nombreux **services écosystémiques** découlent de la biodiversité, si bien que selon le rapport « Global Futures » (WWF, 2020), la France serait le 10^{ème} pays du monde le plus impacté par l'érosion de la biodiversité. En Nouvelle-Aquitaine, **45 % du PIB régional** dépend de la biodiversité (Ecobiose, 2020).



LES ACTEURS DU SECTEUR PRIMAIRE

Exploitant des ressources naturelles, ils sont directement concernés pour agir en faveur de la biodiversité.

- Les **acteurs agricoles** façonnent et exploitent les agro-écosystèmes. À travers leurs pratiques, ils jouent un rôle clé en conciliant préservation du vivant et productivité.

51,5 % de la surface régionale est occupée par des milieux agricoles (OCS NA, 2020)

- En **sylviculture**, la gestion durable des forêts est essentielle pour maintenir la diversité des espèces et assurer la productivité à long terme, grâce aux choix d'essences et à des pratiques favorables.

35,6 % du territoire régional est couvert par des forêts (OCS NA, 2020)

- La **pêche professionnelle** dépend de la gestion durable des stocks halieutiques. Elle est encadrée par la Politique commune des pêches et valorisée par des labels.

12 ports & 494 navires de pêche professionnelle (CRPME NA, 2026)

- L'**exploitation minière** peut dépolluer et restaurer des sites pour devenir des refuges de biodiversité, avec l'appui des exploitants et d'acteurs spécialisés comme le BRGM et des associations locales.

72 sites ont fait l'objet d'exploitation minière depuis 1810 en Aquitaine (DREALNA)

LES CHAMBRES CONSULAIRES

Les chambres de commerce et d'industrie, d'agriculture, et des métiers et de l'artisanat, en participant à l'élaboration du SRADDET et de la SRB, s'assurent de la conciliation des enjeux de préservation de la biodiversité et des intérêts des entreprises qu'elles représentent.

SOLTENA

Cluster néo-aquitain de **l'économie circulaire et de la transition écologique**, Soltena met en réseau des entreprises offrant des solutions pour la transition écologique et accompagne les territoires et entreprises sur des solutions et un appui méthodologique pour préserver les ressources naturelles.

LES ÉCO-ENTREPRISES

Elles concernent les secteurs de la protection de l'environnement ou la gestion durable des ressources naturelles, l'agriculture biologique, les énergies renouvelables, le traitement des déchets et des eaux usées, etc.

13 entreprises engagées en Nouvelle-Aquitaine au 30/11/2025 (201 à l'échelon national)

LA COMMUNAUTÉ ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER (ERC) RÉGIONALE

La séquence Éviter-Réduire-Compenser (ERC) est une démarche réglementaire visant, par étape, à éviter d'abord, puis réduire et enfin compenser les impacts sur les milieux naturels et l'environnement dans les projets d'aménagement ou les documents de planification (SCoT, PLUi, ...).

L'ARB NA anime et diffuse **les travaux de la communauté ERC de Nouvelle-Aquitaine**, constituée de plus de 150 structures (collectivités, entreprises publiques et privées, associations, etc.). La DREAL, l'OFB - DR, la Région, 4 DDT(M) et 4 départements font partie du comité de pilotage qui encadre et décide des orientations de la communauté, avec la consultation du CRB.

ENTREPRISES ENGAGÉES POUR LA NATURE (EEN)

Ce dispositif, porté par l'OFB, est ouvert à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, secteur d'activité ou implantation géographique. L'entreprise s'engage à élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel afin de réduire ses impacts sur la biodiversité, et à impliquer l'ensemble de ses salariés, partenaires, fournisseurs, clients, etc. dans la démarche. Elle évalue ses actions au bout de deux ans, et se projette sur de nouvelles.

La reconnaissance d'EEN lui donne accès au « club des engagés » : un réseau de partage et d'échange de bonnes pratiques, de montée en compétence et de synergies, renforçant sa visibilité et valorisant son engagement.

LES ACTEURS DE LA MOBILISATION CITOYENNE

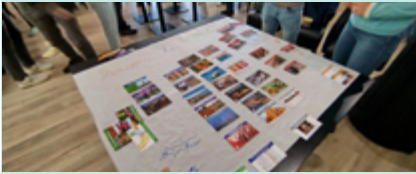
L'éducation à l'environnement et au développement durable

Les acteurs de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) partagent un objectif commun : sensibiliser, former et accompagner les citoyens de tout âge à comprendre les enjeux écologiques et ancrer les transitions dans les territoires pour faire évoluer durablement les comportements.

Sensibiliser et mobiliser les citoyens est la première étape avant le passage à l'action. Étant donné la diversité des actions de mobilisation citoyenne et de sensibilisation qui existent, tous les acteurs cités dans ce panorama en mettent en place à leur échelle.

Différentes approches de l'EEDD

Différents niveaux d'efficacité / d'implication / de publics

Communication simple	Entrée en action	Programmes sur le long terme
Panneaux de sensibilisation, posters, supports vidéos, plaquettes, etc.  Animations ponctuelles grand public (festival, expositions, etc).  Sentier pédagogique, parcours nature  Faible implication, Large panel sensibilisé. ➤ Impact faible à modéré	Classe d'eau  Ateliers participatifs, intervention ciblée  Journée technique  Implication modérée, Public limité. ➤ Impact modéré	Aire éducative  Dispositifs suivis toute l'année comme « Classe dehors », le dispositif « Les mal aimés » de Poitou-Charentes Nature, etc.  Formations  Implication forte, Public limité à très limité. ➤ Impact fort

LES CPIE

Les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement coopèrent et agissent au quotidien avec les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire pour co-construire des actions de développement durable. L'Union Régionale des CPIE Nouvelle-Aquitaine regroupe 13 CPIE.

Exemples de projet :

- le projet Polliniz'acteurs (CPIE Pays Creusois) pour réaliser des inventaires sur les pollinisateurs sauvages du massif central,
- la campagne EchoGestes Aquitaine pour promouvoir, auprès des usagers de la mer, des pratiques visant à préserver la zone littorale de la façade Atlantique et ainsi limiter l'impact de la plaisance sur l'eau et le milieu marin.

Les aires éducatives

Les aires marines et terrestres éducatives sont des zones maritimes littorales ou terrestres de taille réduite, gérées par des élèves de CM1, de CM2 ou de 6^{ème} selon une charte nationale. Les élèves ont la responsabilité d'un espace naturel et doivent adopter des mesures de gestion et de suivi en échangeant avec des référents scientifiques et techniques, des usagers et des collectivités locales. Ils abordent les problématiques de préservation et découvrent les activités socioéconomiques associées aux milieux naturels.

- En Nouvelle-Aquitaine, 121 aires éducatives (terrestres ou marines) sont recensées (labellisées ou non labellisées).

Cartographie OFB, 2025

LE GRAINE

Le Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement est une initiative des acteurs de l'éducation à l'environnement pour la mise en réseau et la coordination de leurs actions au niveau régional.

➤ En Nouvelle-Aquitaine, il propose des formations, des rencontres et des ressources pédagogiques pour renforcer les compétences en matière d'éducation à l'environnement :

- dispositifs pédagogiques : Education & Biodiversité (la roue de la biodiversité)
- répertoire des acteurs et outils de l'EEDD
- expositions
- dossiers thématiques

L'IFRÉE

L'Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement est une association tournée vers les enjeux de sensibilisation et mobilisation citoyenne environnementale, au service des territoires et de ses habitants.

Il propose des formations pour accompagner les projets de transition écologique et anime des ateliers pour favoriser l'implication citoyenne dans une perspective de développement durable. L'Ifrée fait partie du réseau GRAINE.

Pour en savoir plus, voir le répertoire des acteurs de l'EEDD



RÔLE DES MÉDIAS

D'après l'Observatoire des Médias sur l'Écologie, « la biodiversité et l'érosion des ressources naturelles sont le parent pauvre du traitement médiatique des enjeux environnementaux. Ces crises sont 2 à 4 fois moins traitées que le climat ». Les médias sont pourtant des acteurs essentiels de la transformation des sociétés en changeant les perceptions, en communiquant, en sensibilisant et en transmettant une volonté d'agir. De nombreux médias et écoles de journalisme (comme l'institut de journalisme Bordeaux Aquitaine), ont signé la Charte pour un journalisme à la hauteur de l'urgence écologique.

DES FORMATIONS À LA CARTE

En Nouvelle-Aquitaine, Biosena a réalisé en février 2025 une carte des formations à la biodiversité en région, répertoriant plus de 300 formations proposées par des associations (catalogue de formation de l'OPIE, du CEN, etc), des établissements publics (formations des CBN, CNFPT, ADEME, CEREMA, etc), des collectivités territoriales, etc.

TRAVAILLER EN RÉSEAU

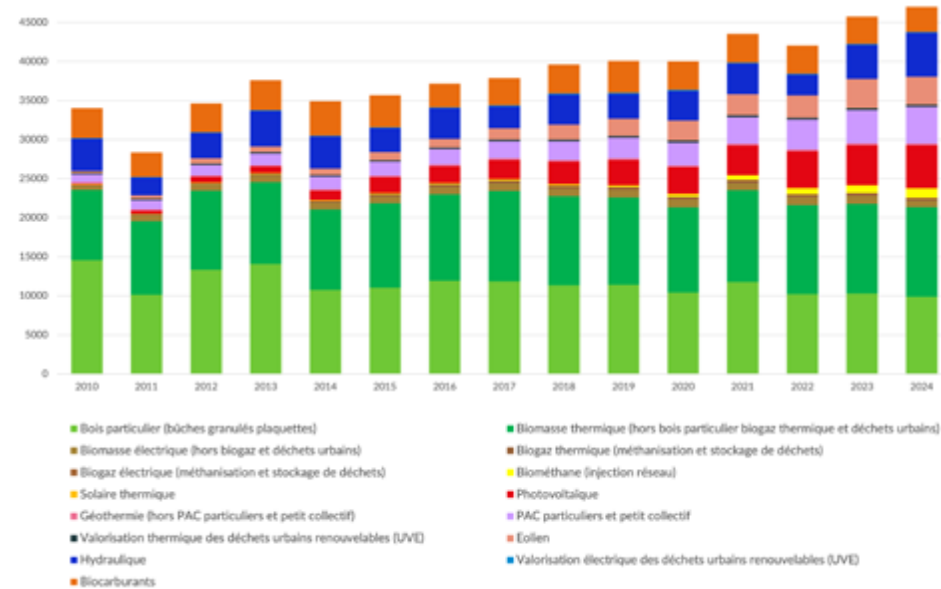
Construire des partenariats sur des thématiques croisées

Thématique transversale, la biodiversité concerne l'ensemble des secteurs. Santé, climat, énergie, aménagement du territoire, ... : les acteurs intègrent progressivement les enjeux liés au vivant dans leur activité. Le travail en réseau est essentiel pour renforcer les synergies entre domaines et favoriser une approche pluridisciplinaire, et in fine assurer la cohérence des politiques publiques.

BIODIVERSITÉ...

... et énergies renouvelables

Évolution de la production énergétique d'origine renouvelable par filière depuis 2005 en GWh



Les travaux mêlant **biodiversité et énergies renouvelables** sont nombreux et mobilisent une grande diversité d'acteurs néo-aquitains : producteurs d'énergie, Région Nouvelle-Aquitaine, communauté ERC, APNE, OFB via la création d'un observatoire dédié avec l'ADEME, etc. Le CESER a publié un cahier thématique à ce sujet en 2023.

Source : AREC à partir des données SDES, DREAL, ADEME Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine, AREC, Alec, SER, AFPAC, Observ'Er, Gestionnaires de réseau de transport et de distribution d'électricité et de gaz, unités régionales de production de biocarburants.

... et érosion



© Observatoire de la côte Nouvelle-Aquitaine

Dune côtière

La « mission littoral » de l'ONF travaille avec le BRGM, dans le cadre de l'**Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine**. Ils entretiennent les dunes côtières pour qu'elles agissent comme un « piège à sable ».

... et aménagement du territoire



© Emmanuel Rondeau - Vinci Autoroutes

Passages à faune au niveau des infrastructures de transports

Le Cerema est missionné par le Ministère en charge de l'écologie pour cartographier les points noirs en région, en lien avec la DREAL.

AREC

L'Agence régionale d'évaluation environnement et climat (AREC) accompagne la mise en place et le suivi des politiques de transition énergétique et d'économie circulaire.

L'association pilote deux observatoires : l'**observatoire régional de l'énergie, de la biomasse et des gaz à effet de serre (OREGES)**, avec des indicateurs régionaux et infrarégionaux via la plateforme TerriSTORY®, et l'**observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (ORDEC)**.

DATAR

La **Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale** de la Région Nouvelle-Aquitaine conseille l'aménagement durable et équilibré des territoires sur le principe de « zéro artificialisation nette ». Elle élabore, met en œuvre le SRADDET et appuie les collectivités dans l'élaboration des documents de planification, tenant compte de la bonne prise en considération des enjeux de biodiversité. Elle produit aussi des analyses thématiques comme celle des dynamiques de consommation foncière en Nouvelle-Aquitaine.

CEREMA

Établissement public, le Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (Cerema) accompagne les collectivités sur l'adaptation au défi climatique dans 6 domaines : expertise et ingénierie territoriale, bâtiment, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral. Il aide les territoires à prendre en compte la biodiversité, en particulier les trames écologiques : bleue et verte mais aussi noire et blanche et la séquence ERC.

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA SANTÉ DE NOUVELLE-AQUITAINE

L'ORS anime l'**Observatoire Régional Santé Environnement (ORSE)**, dont le rôle est de :

- partager les connaissances en santé environnement,
- favoriser le dialogue et la médiation sur les territoires,
- outiller l'aide à la décision afin de réduire les impacts environnementaux sur la santé (pollution de l'air, risque de présence de chenille processionnaire du chêne, colonisation par le moustique tigre, etc.).

OBSERVATOIRE DE LA CÔTE DE NOUVELLE-AQUITAINE

Depuis 1996, l'OCNA a pour rôle de mettre au service des acteurs du littoral un **outil scientifique et technique d'aide à la décision, à la gestion et à la prévention des risques côtiers**. Il accompagne les stratégies de développement durable pour prendre en compte l'**évolution morphologique du littoral et les richesses de son patrimoine naturel tout en s'adaptant au changement climatique**. Chargé de suivre l'érosion et la submersion, il est porté par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) et l'ONF.

- 10 espèces végétales endémiques, 25 espèces végétales rares ou protégées sur le littoral aquitain (OCNA, 2017)
- Espèces animales : gravelot à collier interrompu, lézard ocellé.



Lézard ocellé © David Leduc

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le changement d'usage et l'artificialisation des terres et des mers est la 1^{ère} cause d'érosion de la biodiversité en France. Il est donc crucial d'intégrer les enjeux de biodiversité dans les documents d'aménagement et d'urbanisme (SCOT, PLUi, SRADDET, PCAET, etc.).

Les collectivités en sont responsables dans le respect du cadre réglementaire. Les **solutions fondées sur la nature (SfN)** y occupent une place croissante : elles offrent des solutions durables pour un aménagement respectueux de la nature, pensé sur le long terme, qui ne compromet pas les services écosystémiques.

ONE HEALTH - Une seule santé

Ce concept renvoie à une vision unifiée de la santé : **santé humaine, santé animale et santé des écosystèmes sont interdépendantes**. Une perturbation de l'une des trois santes affecte les autres.

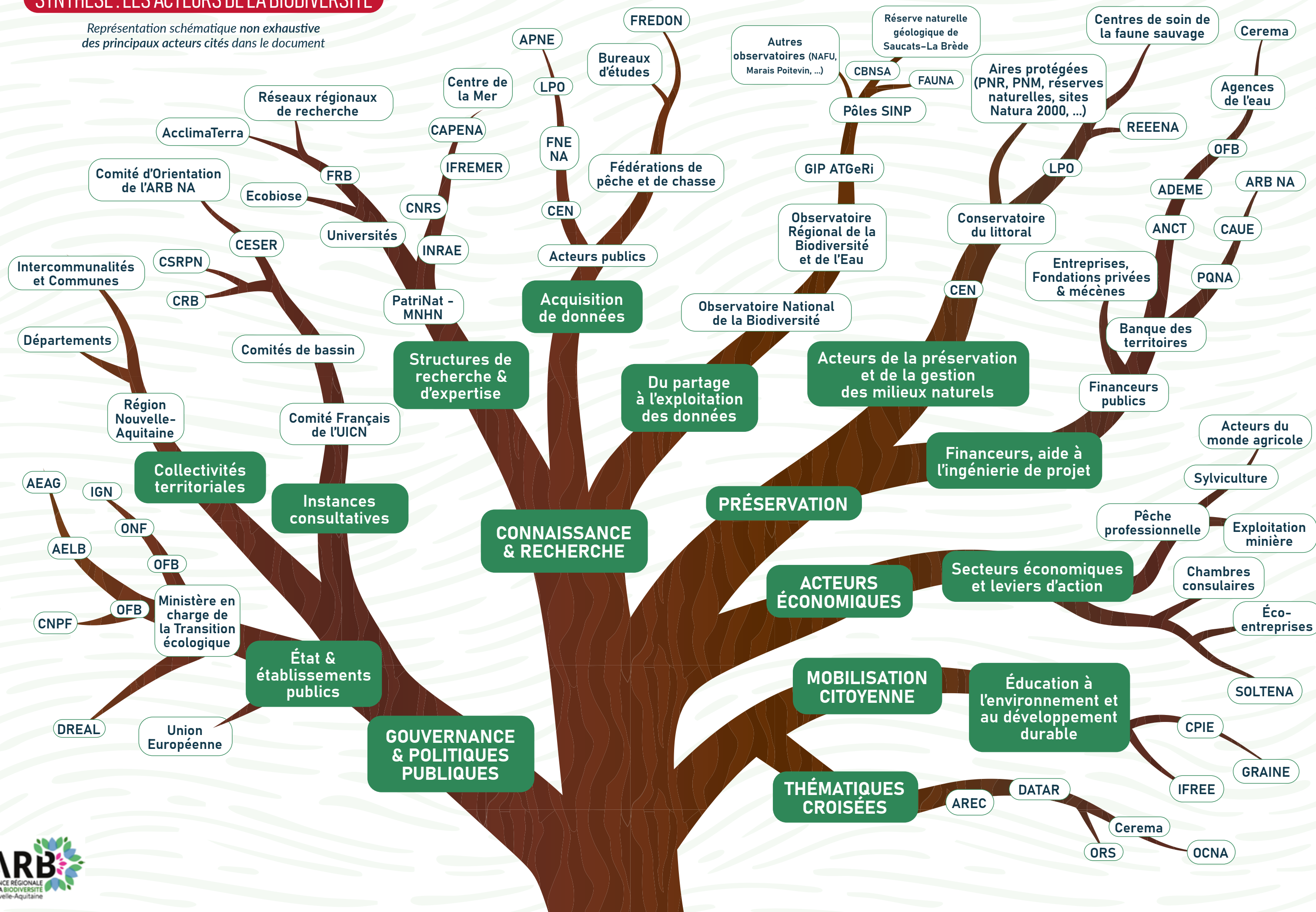
L'ARB NA en collaboration avec l'ORS participe à l'expérimentation d'un **diagnostic territorial « Une seule santé »** sur le territoire du PNR Médoc.

Ce concept est également pris en compte dans le 4^e Plan Régional Santé Environnement (PRSE) et dans la feuille de route NéoTerra 2. C'est aussi un des 3 défis sociétaux de la SRB.



SYNTHÈSE : LES ACTEURS DE LA BIODIVERSITÉ

Représentation schématique non exhaustive
des principaux acteurs cités dans le document



ACRONYMES

ABC	Atlas de la Biodiversité Communale
ADDNA	Aides pour le Développement Durable en Nouvelle-Aquitaine
AEAG	Agence de l'Eau Adour-Garonne
AELB	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
AFB	Agence Française pour la Biodiversité
ANCT	Agence Nationale de Cohésion des Territoire
ANSES	Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail
APNE	Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement
AREC	Agence Régionale d'Evaluation Environnement et Climat
ARPNA	Association Régionale des fédérations de Pêche et de protection du milieu aquatique de Nouvelle-Aquitaine
ARS	Agence Régionale de Santé
BRGM	Bureau des Ressources Géologiques et Minières
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CAPENA	Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement de Nouvelle-Aquitaine
CBN	Conservatoire Botanique National
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CEN	Conservatoire d'Espaces Naturels
CEREMA	Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CESER	Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNPF	Centre National de la Propriété Forestière
CNRS	Centre National de Recherche Scientifique
COP	Conférence des Parties
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CRB	Comité Régional de la Biodiversité
CSRPN	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DATAR	Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DDT(M)	Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EEDD	Education à l'Environnement et au Développement Durable
EEE	Espèce Exotique Envahissante
EEN	Entreprise Engagée pour la Nature
ENS	Espace Naturel Sensible
EPCE	Établissement Public de Coopération Environnementale
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ERC	Eviter, Réduire, Compenser
FDAAPPMA	Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FIEP	Fonds d'Intervention Éco-Pastoral
FNE	France Nature Environnement
FRB	Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité
FRC	Fédération Régionale des Chasseurs
FREDON	Fédération Régionale de Lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GIP ATGeRi	Groupement d'Intérêt Public pour l'Aménagement du Territoire et Gestion des Risques
GRAINE	Groupe Régional d'Animation et d'Information sur la Nature et l'Environnement
HIC	Habitat d'Intérêt Communautaire
IDELE	Institut de l'Élevage

IFRÉE	Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement
IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER
IGEDD	Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière
INPG	Inventaire National du Patrimoine Géologique
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel
INRAE	Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
IPBES	Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
Loi MAPTAM	Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles
MISEN	Mission Interservices de l'Eau et de la Nature
MNHN	Muséum National d'Histoire Naturelle
MRAe	Mission Régionale d'Autorité Environnementale
NAFU	Naturels, Agricoles, Forestiers, Urbains
OBV NA	Observatoire de la Biodiversité Végétale – Nouvelle-Aquitaine
OFB - DR NA	Office Français de la Biodiversité – Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine
ONB	Observatoire National de la Biodiversité
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONF	Office National des Forêts
OPIE	Office Pour les Insectes et leur Environnement
ORSE	Observatoire Régional Santé Environnement
PCAET	Plan Climat-Air-Energie Territorial
PDPG	Plan départemental de protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles
PETR	Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
PIB	Produit Intérieur Brut
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PLUMH	PLateforme Unifiée de données sur les Milieux Humides
PNA	Plan National d'Actions
PNM	Parc Naturel Marin
PNR	Parc Naturel Régional
PQNA	Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine
R3	Réseau Régional de Recherche
REEENA	Réseau d'acteurs EEE en Nouvelle-Aquitaine
RNN	Réserve Naturelle Régionale
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SFN	Solution Fondée sur la Nature
SINP	Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel
SNB	Stratégie Nationale pour la Biodiversité
SNEEE	Stratégie Nationale pour les Espèces Exotiques Envahissantes
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRB	Stratégie Régionale pour la Biodiversité
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Écologique
SREEE	Stratégie Régionale pour les Espèces Exotiques Envahissantes
TEN	Territoire Engagé pour la Nature
UE	Union Européenne
UICN	Union Internationale de Conservation de la Nature
UPGE	Union Professionnelle du Génie Écologique
WWF	World Wide Fund for Nature (Fonds mondial pour la nature)

L'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine est un établissement public de coopération environnementale, né d'un partenariat entre la Région et l'OFB. Elle structure l'action collective en faveur de la nature. Véritable laboratoire territorial, elle développe les connaissances, accompagne les politiques publiques et mobilise les acteurs pour permettre à chacun d'agir pour la biodiversité.

Ses missions :

**Valoriser et diffuser les connaissances
sur l'eau et la biodiversité**

**Accompagner l'action publique
et les projets favorables à la biodiversité**

**Contribuer aux dynamiques innovantes
et aux transitions écologiques**

**Animer les stratégies régionales
en faveur de la biodiversité**

**Communiquer, sensibiliser
et mobiliser tous les publics**



Rejoignez-nous



biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr

Site de Bordeaux

Espace DARWIN
87 quai des Queyries
33 100 BORDEAUX
09 80 91 06 46

Site de Poitiers

44 boulevard du Pont Acharé
86 000 POITIERS
05 49 49 61 00

biodiversite@arb-na.fr



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

